

POLICE MAGAZINE



UNE BANQUE DÉVALISÉE EN PLEIN PARIS

La banque Baruch a été envahie à midi par trois bandits masqués. 130 000 francs ont disparu. La police a pris les empreintes du personnel, ceci pour essayer de relever, sans erreur possible, celles des bandits masqués. Voici M. Milon Millouch, fondé de pouvoirs, se soumettant à l'expérience. (W. W.)

DIRECTION
ADMINISTRATION
RÉDACTION

30, Rue Saint-Lazare, 30
PARIS - IX^e

Téléphone : TRINITÉ 72-96

Compte chèques postaux : 1475-65

POLICE MAGAZINE

TOUS LES DIMANCHES

ABONNEMENTS

Remboursés, en grande partie, par de superbes primes.

FRANCE...	Un an (avec primes) ..	50 fr.
	Un an (sans prime) ..	37 fr.
	Six mois ..	26 fr.
ÉTRANGER...	Un an ..	65 fr.
	Six mois ..	33 fr.

Se renseigner à la poste pour les pays étrangers n'acceptant pas le tarif réduit pour les journaux.

Dans ce cas, le prix de l'abonnement subit une majoration de 15 fr. pour un an et 7 fr. 50 pour 6 mois, en raison des frais d'affranchissement supplémentaires.

TRIBUNAUX COMIQUES

Voleurs d'autos.

Ce sont deux jeunes gens très élégants, mais quel ahurissement quand on les entend parler !

Ils ont en effet la voix enrouée des voyous en casquette et leur vocabulaire est si fourni de mots d'argot, voire d'expressions de leur invention, que par moments le président se demande s'il ne lui faudra pas faire appel à un interprète.

Le magistrat fait part de sa surprise :

— Vous êtes mis comme des jeunes gens de très bonne famille...

Le plus grand des deux accusés se lève et explique :

— C'est comme qui dirait, mon président, des fringues de business...

— Des quoi ?...

L'accusé sourit et poursuit :

— C'est vrai, vous n'entrez pas... Je veux dire que nous portons des vêtements de travail, comme qui dirait.

— Comment cela, des vêtements de travail ?

— Dame, pour mettre des bagnoles à gauche faut pas se faire repérer. Vous ne vous voyez tout de même pas entrer dans une huit-cylindres avec une def... je veux dire une casquette, sur le coin de la... de la figure. Ça ferait vraiment mal dans le panorama !

— Vous pensez à tout, sourit à son tour le magistrat.

— Faut bien, c'pas ? rit cette fois franchement l'accusé.

Et, content de son succès, il croit bon de préciser :

— Vous comprenez, mon président, que pour réussir dans ce qu'on fait, c'est surtout la prudence qui s'impose. Voler une voiture, c'est pas coton, pas difficile quoi, quand on n'a pas attiré l'attention sur soi. Les propriétaires de voitures sont si négligents, si « poires » même, il faut dire le mot.

— Ah ! vous croyez qu'il faut le dire.

— Dame. Quand on laisse toutes portes ouvertes et qu'on ne se donne même pas la peine d'arrêter son moulin...

— Quel moulin ?

— Le moteur donc. En somme, on peut dire que c'est les chauffeurs imprudents qui vous y poussent.

— Qui vous poussent à quoi ?

— Eh bien, mais à leur faire leur outil.

— Oui, en somme, si je vous comprends bien, vous accusez vos victimes de complicité et vous allez peut-être me demander de les poursuivre pour excitation de voleurs d'automobiles.

— Je ne vais pas « jusqu'à là », pouffe l'accusé.

Le président redevient sérieux et conte maintenant comment les deux voleurs ont été pris.

— Vous veniez de voler l'auto du comte de P... Ce vol avait eu lieu avenue de Marigny. Des agents cyclistes étaient sur vos traces, mais à un tournant, pris dans un embouteillage, ils vous perdirent de vue.

« Or, par le plus grand des hasards, ils vous retrouvèrent trois quarts d'heure après avenue du Bois. Vous aviez arrêté la voiture volée sur le côté gauche de l'avenue et vous aidiez un autre chauffeur à réparer son véhicule.

— Parfaitement, monsieur le Président.

— Avouez qu'à votre tour, vous aviez perdu toute prudence.

L'accusé hausse les épaules et reconnaît :

— Bien oui. Nul n'est infallible, c'pas. Et puis, je ne pouvais pas refuser mon secours à un camarade.

— Un camarade ? Le chauffeur que vous dépaniez a dit ne pas vous connaître.

— « Camarade » signifie ici comme qui dirait collègue... Enfin, quoi, entre chauffeurs faut tout de même bien s'entraider.

Cette déclaration plutôt inattendue provoque l'indulgence du tribunal, et les deux voleurs d'autos s'en tirent avec le minimum de la peine : quelques semaines de prison.

En flânant sur les quais.

C'est un tout petit homme, chétif. Il porte barbe et ses vêtements visiblement rapiécés prouvent qu'il ne roule pas sur l'or.

Il est accusé d'avoir volé des livres aux étalages des bouquinistes des bords de la Seine.

— C'est la misère qui m'a poussé, pleurniche le petit vieux.

— Vous voliez ces livres pour acheter du pain ? croit comprendre le président de la correctionnelle.

— Mais non, je les volais pour les garder. Je suis collectionneur.

— Collectionneur ? Collectionneur de livres volés ?

— Oui, c'est-à-dire... Enfin, auparavant, je les payais. Mais tout a augmenté tellement... Alors, je n'ai pas pu résister. C'est la misère, je vous dis.

— Et vous avez une belle collection chez vous ?

— A dire d'expert, elle vaut bien dans les vingt mille.

— Dans ce cas, si vous étiez dans la misère, il fallait faire le sacrifice de votre bibliothèque.

— Et alors ? Où aurais-je trouvé des livres ?

— A la Bibliothèque Nationale.

— Si vous croyez que c'est si facile de voler des bouquins à la Bibliothèque Nationale.

— Mais je ne vous dis pas de les voler, je vous dis d'aller les voir.

— Les livres qui ne m'appartiennent pas sont sans intérêt pour moi, même les plus beaux.

— Mais ceux que vous avez volés ne vous appartenaient justement pas.

— Je parle d'eux... après que je les ai eu volés.

Le petit vieux est défendu par un avocat de passage, un tout jeune débutant qui demande l'indulgence pour ce « bibliophile sincère » et se lance dans une explication embrouillée sur la valeur des livres volés.

C'est à ce point que le « bibliophile sincère » bondit et interrompt :

— Mais vous n'y connaissez rien, mon ami... Vous n'allez pas me défendre comme ça...

Et brusquement, devenant humoriste, l'accusé ajoute :

— Monsieur le Président, moi je demande l'indulgence pour mon défenseur.

C'est un beau succès. Les juges ondulent joyeusement, les gardes ont quelque peine à calmer l'hilarité bruyante du public, et le jeune avocat horriblement vexé s'écroule anéanti sur son banc.

Condamnation légère avec sursis.

Un charmeur.

C'est un grand jeune homme aux yeux très doux. S'il se trouve aujourd'hui dans le box d'infamie, c'est qu'il joua plus d'un tour à certaines dames de tous âges sur lesquelles son indéniable charme avait agi.

L'accusé promettait le mariage, se faisait remettre une somme importante par sa fiancée ; puis nul ne le revoyait plus, car il était parti faire d'autres dupes.

Quelques fiancées désargentées par le charmeur-filou — le charmeur d'oiselles, dira son avocat — sont venues faire de durs reproches à l'accusé.

Mais il est vrai que, mises en sa présence, elles regrettaient toutes d'avoir consenti à charger ce prince charmant que les scrupules n'étouffaient pas.

— Regardez l'accusé, commande le président à une vieille fille qui n'arrive point à fixer celui qu'elle a tant aimé.

Elle explique :

— Quand il me regarde, je ne suis plus rien.

Une autre viendra déclarer :

— C'est un homme dans le genre de ce fameux Serge de Lenz. Tout me charmait en lui : ses yeux, sa bouche, ses mains...

— Tenons-nous-en là, madame, intervient le président. En somme, c'était charmeur complet ?

Le témoin ne saisit pas l'ironie de cette figure et s'écrie :

— Voilà, mon président. Vous avez trouvé le mot juste.

Mais aussitôt la pauvre femme rougit d'un succès auquel elle ne s'attendait guère.

— Oui, conclut le président, après la déclaration d'une autre victime charmée et volée, on lui eût donné le Bon Dieu sans confession.

— Si ça n'avait été que ça !...

Cri du cœur. La pauvre femme a en

effet donné également cent soixante-cinq mille francs à celui qu'elle croyait épouser.

— Vous pensiez qu'il vous rendrait cette somme ? s'étonne le président. Vous saviez que cet individu était couvert de dettes.

— Oh ! non, proteste la victime, une petite boulotte aux yeux effarés. Je savais bien qu'il ne me rendrait pas mon argent, mais je comptais bien qu'il m'épouserait.

Une victime dernière, une femme longue, sèche, qui a toutes les allures de l'institutrice anglaise, paraît la plus influencée.

Elle demande :

— Si je devenais sa femme, vous ne lui reprocheriez plus rien, car je dédommagerais toutes ces dames ?

Le témoin prend le sourire du président pour un acquiescement et s'écrie aussitôt en se tournant vers l'accusé :

— Alors, épouse-moi quand même, Léon !

C'est un fou rire que les gardes, pompiers de l'hilarité judiciaire, parviennent difficilement à éteindre.

Le beau jeune homme est condamné à cinq ans de prison.

— Dans cinq ans ! lance la boulotte dont les yeux toujours effarés sont maintenant remplis de larmes.

Le condamné hausse les épaules et quitte la salle sans un seul regard pour toutes ces fiancées doublement ruinées puisqu'il leur a pris leur argent et leurs illusions.

Seule, la vieille fille fait cette réflexion à la petite boulotte :

— Estimons-nous heureuses. Ça pouvait être un second Landru.

La petite boulotte hausse les épaules, dédaigneuse, et on l'entend murmurer :

— Vous n'avez jamais aimé cet homme, madame !

LE TYPE DU FOND DE LA SALLE.

UNE PROTECTION INGÉNIEUSE ET EFFICACE



L'HOMME AU GUICHET CROIT VOIR LE CAISSIER ASSIS, MAIS CE N'EST QUE L'OMBRE DU CAISSIER DANS UN MIROIR.

LE CAISSIER EST EN RÉALITÉ ASSIS ICI.

BARRIÈRE D'ACIER.

UN GRILLAGE EMPÊCHE DE TIRER DE COIN SUR LE CAISSIER.

LE CAISSIER PAYS AU MOYEN D'UN VOLET MOBILE QUI GLISSE.

Une banque de Los Angeles (Californie), émue par la fréquence des attentats perpétrés contre ses caissiers, vient de mettre en application un système de protection des plus ingénieux.

Quand un client se présente au guichet, il aperçoit derrière la grille classique celui qui va le payer. Il croit l'apercevoir... car en réalité, il ne voit que son ombre, reflétée dans une glace.

Le payeur, hors de portée des balles, est en effet assis sur la droite, dans un réduit blindé, où ne peuvent même pas l'atteindre, grâce à une plaque d'acier spécial, les projectiles tirés de coin.

C'est par le jeu d'un volet qui glisse sur lui-même, comme un tiroir de table, que le caissier est mis en possession des pièces que lui soumet le client ; c'est par l'action du même volet qu'il repasse en échange l'argent demandé.

Le caissier voit son client dans la glace,

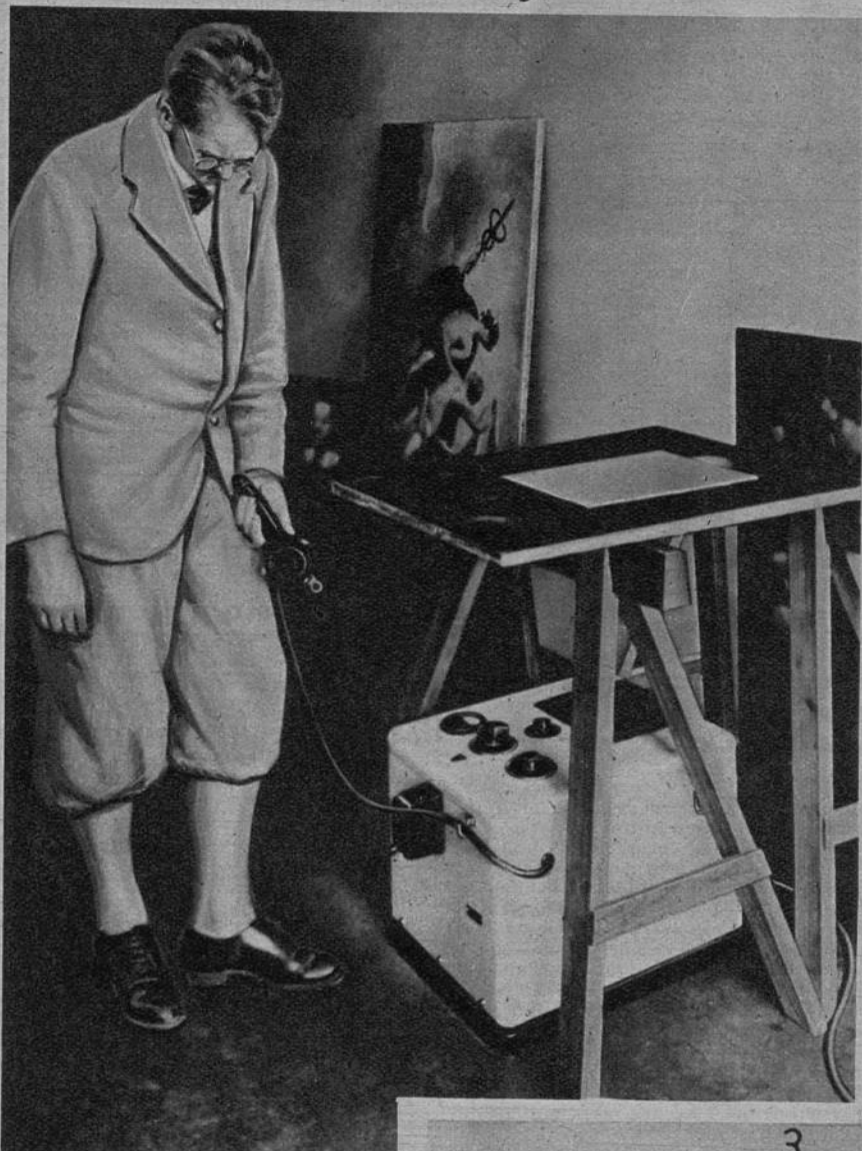
comme le client le voit lui-même ; les deux hommes peuvent se parler ; aucun geste de l'un n'échappe à l'autre.

Enfin, comme il faut tout envisager en Amérique, une petite tourelle imperforable laisse passer par sa meurtrière l'extrémité d'un revolver à douze coups, orienté dans l'axe exact de celui qui se présente à la caisse. On distingue, à droite, cette tourelle, avec ses trous d'aération, et le bout du canon de l'arme à tir rapide.

Certes, il ne doit pas être très agréable pour les honnêtes gens, lorsqu'ils présentent un chèque, de sentir, dans leur dos, les menaçants, l'œil rond d'un revolver. Mais ils en prennent leur parti, jugeant, avec quelque logique, que c'est bien à contre-cœur que les directeurs de banque en sont arrivés là.

En tout cas, jusqu'à présent, le nouveau système a parfaitement rempli son but. Messieurs les « gangsters » devront trouver autre chose...

les trafiquants de faux tableaux dénoncés par les rayons X



Une prise de vue aux rayons X. (S. G. P.)

Des plaintes sont fréquemment déposées au Parquet contre des marchands de tableaux accusés d'avoir vendu de vagues toiles pour des chefs-d'œuvre de maître. La police est alors appelée à enquêter sur les faits incriminés ; des témoignages sont recueillis et des experts nommés. Autrefois, ces derniers ne possédaient guère de base scientifique pour appuyer leurs jugements, et les controverses allaient leur train. Aujourd'hui, il n'en est plus de même et, une fois de plus, la science est venue au secours de l'art ; les prodigieux rayons X apportent la preuve irréfutable des fraudes.

De faux Rubens, de pseudo-Rembrandt, d'inauthentiques Millet, d'in vraisemblables Corot, etc., il en a existé des fabriques à Montparnasse et sur la butte Montmartre, où des rapins, qui ne manquaient d'ailleurs pas de talent, confectionnaient en série, à l'usage des collectionneurs trop crédules, les œuvres célèbres des maîtres français et étrangers de tous les temps. Ce n'étaient d'ailleurs pas les copistes qui profitaient de ce plagiat scandaleux, mais bien les revendeurs, qui ne donnaient que de chiches salaires à leurs fournisseurs bohèmes et encaissaient les gros billets.

Un critique d'art nous disait un jour :

— Dans les collections d'amateurs même les plus éclairés, il y a 50 p. 100, chiffre moyen, de fausses toiles. Pour ma part, j'ai repéré à diverses reprises dans des galeries particulières des œuvres, non pas douteuses, mais d'une fausseté flagrante. J'ai parfois été écouté, mais dans bien des cas le propriétaire du tableau refusait de convenir qu'il avait été dupé et s'entêtait à trouver authentique le « navet » qu'il avait acheté au prix fort.

Ces fameuses polémiques artistiques ont perdu de leur acuité depuis dix ans, époque

à laquelle fut inventé le procédé d'investigation par les rayons X. Cette méthode remplace aujourd'hui, avec une autorité



Ce que les rayons X révèlent sur un tableau : les taches claires sont les défauts du bois rongé par les vers ; sur le front et les joues, taches de correction. (S. G. P.)

scientifique indiscutable, l'expert le plus compétent.

Le truc le plus classique, aussi délicat qu'ingénieux, des trafiquants de faux tableaux peut être à présent déjoué à tout coup. On sait en quoi il consiste : un marchand marron fait fabriquer un faux Rembrandt, par exemple, par un de ses fournisseurs et le signe de la griffe du maître. Il recouvre alors la signature d'une couche de peinture. Il expédie la toile ainsi maquillée en Amérique. En même temps il adresse à la douane américaine une dénonciation anonyme avertissant qu'un Rembrandt va essayer de passer clandestinement aux États-Unis, comme un vulgaire

Qu'arrive-t-il ?

La douane, ainsi alertée, procède à la saisie du tableau. On enlève l'enduit qui cache la signature : la griffe fort bien imitée de Rembrandt apparaît. Sur ces entrefaites, le marchand demande à prendre livraison de l'œuvre ; on lui déclare alors que sa tentative de fraude est découverte et qu'il doit payer les droits afférents aux chefs-d'œuvre importés. Le trafiquant solde avec plaisir la note, si forte soit-elle. Il se trouve désormais en possession d'un document officiel attestant que la « croûte » peinte dans quelque atelier de la rue Lepic est un authentique Rembrandt qu'il n'aura pas de peine

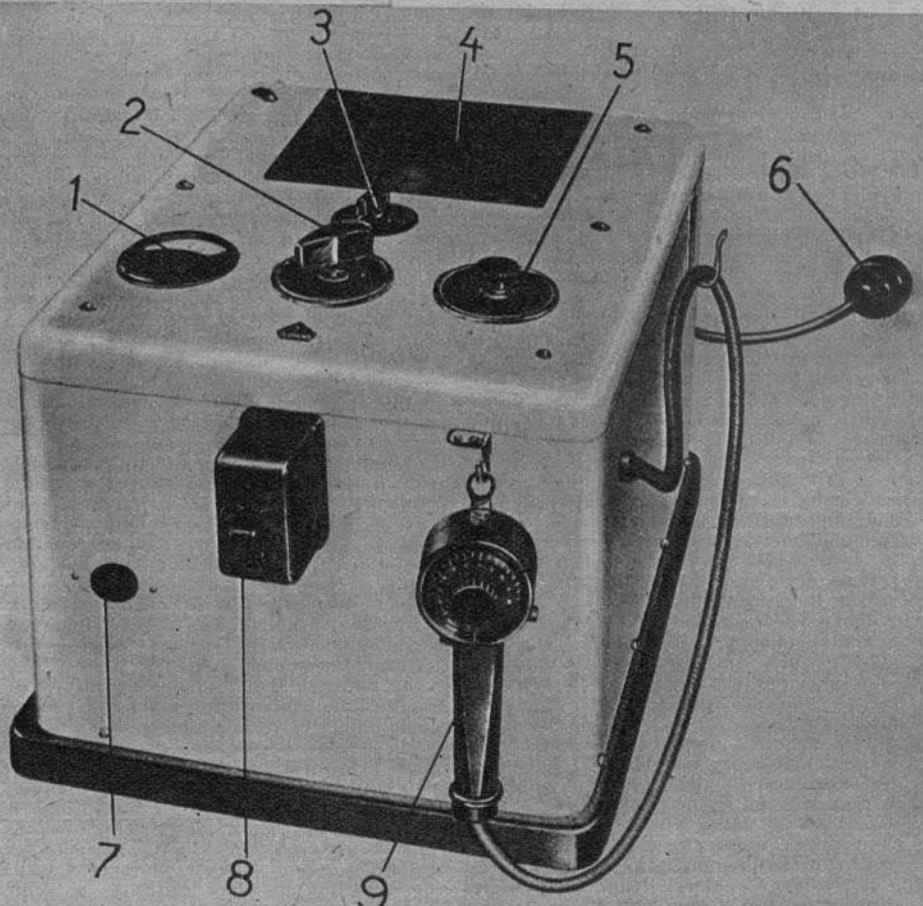
à céder contre la forte somme, à un roi de l'acier ou du corned-beef. Le tour est joué. Ce genre d'escroquerie n'aura plus cours lorsque tous les grands postes douaniers seront dotés du dispositif dont nous allons plus loin expliquer le mécanisme. Cette invention, qui contribuera à éclairer les amateurs et collectionneurs particuliers, qui ne seront plus exploités par les faussaires, sera appelée à rendre d'éminents services dans les musées publics de tous les pays où, comme on le sait, figurent des œuvres suspectes ayant fait l'objet de controverses.

C'est le 14 octobre 1931 que M. Petsche, à cette époque, sous-secrétaire d'État aux Beaux-arts, aujourd'hui sous-secrétaire d'État à la Présidence du Conseil a inauguré au musée du Louvre, dans un laboratoire situé au second étage, l'Institut pour l'étude scientifique de la peinture par les rayons Roentgen. Ces locaux ont été aménagés aux frais de M. Mainini, professeur à la Faculté de Médecine de Buenos Aires et de M. Fernando Perez, ambassadeur de la République Argentine à Rome, qui en ont fait don à la France, en témoignage de leur sympathie pour notre pays.

Il y avait d'ailleurs déjà plusieurs années que les rayons X étaient utilisés pour l'expertise des œuvres d'art. Leur utilisation est basée sur cette donnée que les couleurs d'origine minérale (blanc à base de sels de plomb, blanc de zinc) sont opaques aux rayons X, tandis que les couleurs d'origine végétale n'arrêtent pas les rayons, si bien qu'un repeint fait de nos jours avec une couleur d'origine végétale sur un primitif peint avec des terres sera facilement dévoilé par les rayons qui permettront de retrouver la structure première de la toile.

En matière d'expertise, le rôle des ultra-violets n'est pas non plus à dédaigner. Les rayons ultra-violet en effet provoquent la fluorescence de certaines couleurs et permettent de les identifier.

Un érudit de l'art, très documenté sur la question, M. E. Campagnac, citait ce fait :



Voici la description de l'appareil : 1. Instrument de contrôle ; 2. Un transformateur ; 3. Une prise de courant ; 4. La sortie des rayons ; 5. Réglemeur de tension ; 6. Prise de courant ; 7. Poste d'inspection ; 8. Sécurité ; 9. Horlogerie. (S. G. P.)

tableau de Tartempion, afin d'éviter le paiement des droits qui sont considérables pour les œuvres d'art de cette catégorie.

tout récemment, pour un tableau attribué à Pissarro, les phénomènes de fluorescence donneront la preuve du faux. L'examen aux rayons ultra-violet permit en effet de découvrir sous la fausse signature de Pissarro une signature ancienne que le faussaire avait cru pouvoir faire disparaître sous une mince couche de vernis.

Parlons à présent de la pinacographie, que M. Fernando Perez et le professeur Mainini ont mis en honneur au laboratoire du musée du Louvre.

Chaque peintre a sa technique particulière. Cette technique constitue une sorte de graphisme qu'un expert éclairé saura reconnaître. C'est ce qu'explique André Charles Coppier dans son étude sur les eaux-fortes de Rembrandt. En effet, écrit-il, « de même qu'un écrivain a dans son écriture, en dehors de son style et des procédés de composition, des tours de main inhérents à la construction de son œil, de ses doigts et de ses nerfs et qui se traduisent sur le papier en signes graphiques identifiant rigoureusement sa production manuscrite, chaque graveur a, dans l'eau-forte libre, des manières instinctives d'attaquer le métal, des sortes de jets spontanés de l'outil, des tics de la pointe qui sont les indices graphiques particuliers et indiscutables de sa technique personnelle ».

Ces remarques de Coppier pour le graveur s'appliquent évidemment au peintre. Et c'est ce graphisme des peintres que M. Perez s'efforce d'établir par des moyens scientifiques.

Illuminant les tableaux par un projecteur qui les éclaire obliquement « à la lumière rasante », il fait apparaître leur empâtement, c'est-à-dire les conditions dans lesquelles une certaine masse de couleur, pure ou mêlée, a été transportée sur la toile par l'auteur du tableau. « De même que la métallographie examine par réflexion la surface opaque d'un bloc d'acier pour en connaître la structure, de même la pinacographie examine la surface opaque de l'empâtement des tableaux. « et cet examen à la « lumière rasante » fait apparaître avec netteté les techniques particulières à chaque maître. C'est ainsi que M. Perez distingue l'empâtement par superposition qu'ont utilisé les maîtres classiques, l'empâtement mixte par juxtaposition et superposition dont, par exemple, a usé Delacroix. Le procédé est ingénieux et mérite d'être connu du grand public ».

Mais, de même que la radiographie d'un malade ne suffit pas à elle seule, et qu'il faut, pour l'interpréter, l'avis autorisé d'un clinicien, de même,



Expérience du même genre sur un autre tableau. (S. J. G. P.)

pour interpréter la radiographie d'une œuvre d'art, il faudra l'avis autorisé d'un critique érudit et de jugement sûr. C'est ainsi que la radiographie ne suffira pas à distinguer un faux Raphaël d'un vrai, si ce faux a été exécuté au XVI^e ou au XVII^e siècle. En effet, durant trois siècles, les corporations ont imposé rigoureusement aux artistes une même technique ; durant des siècles on a peint avec les mêmes procédés, avec les mêmes couleurs, et les copistes de Raphaël employaient les mêmes procédés que le maître. Les rayons X ne suffiront donc pas à décèler les faux, et c'est ici, certes, que le graphisme du peintre, établi à la « lumière rasante », nous donnera d'utiles indications ; mais c'est ici également qu'il faudra faire intervenir un critique au goût sûr et à l'esprit aiguisé. Armé de son goût et de son érudition, ce critique viendra nous démontrer que le sourire mystérieux de la divine Joconde ne saurait être imité.

Le laboratoire du Louvre a déjà amassé une documentation très intéressante, grâce aux rayons X. Bientôt, il sera en mesure de donner aux attributions d'œuvres existantes une confirmation d'authenticité et permettra une sélection nécessaire, non seulement dans les collections particulières, mais dans nos musées nationaux. Environ deux mille fiches signalétiques ont déjà été dressées, elles constituent autant d'états civils pour les tableaux de notre patrimoine artistique.

Cette invention sera d'une aide précieuse pour la police chargée d'enquêtes souvent très délicates dans la lutte contre les faux tableaux ; les trafiquants de l'art seront enfin démasqués et confondus avec des preuves irréfutables.

ANDRÉ CHARPENTIER.

Nous publierons la semaine prochaine

la suite de notre sensationnelle enquête

LA VIE SCÉLÉRÉE DE JACK DIAMOND

Voleur, assassin de femmes, tortionnaire et mouchard

LES AGENCES INTERLOPES

Il ne faut pas s'étonner si dans le grand nombre d'agences qui fonctionnent actuellement, on en trouve de malhonnêtes, puisqu'elles échappent à tout contrôle des administrations publiques.

Pour fonder une agence interlope, il suffit de disposer d'un appartement et de poser à la porte cochère de l'immeuble occupé une grande enseigne :

AGENCE TRIFFOULLARD.

Avances sur successions, veuages, etc. Recherches dans l'intérêt des familles. Renseignements confidentiels. Surveillances discrètes pour divorces. Mariages garantis.

Pour mener de front tant d'affaires, Triffouillard doit disposer — croyez-vous — d'un personnel choisi, nombreux et bien payé. Détrompez-vous. Notre Triffouillard est le directeur, le chef comptable, le dactylo, l'agent secret, et peut-être même le domestique de son agence. Comme autrefois le photographe Pierre Petit, Triffouillard opère lui-même.

Pourquoi confierait-il à quelque subalterne ses petits secrets et ses louches manigances ? Pour risquer une trahison ou un chantage toujours possible ? Mieux vaut faire ses affaires tout seul et, s'ils agitent de chantage, faire chanter les autres.

Triffouillard n'est d'ailleurs pas surmené. Les clients sont — heureusement pour eux — plutôt rares ; mais bien exploités, ils suffisent à le faire vivre sans trop se fatiguer.

Voici M. Jaloux qui lui rend visite. Il veut faire suivre sa femme qu'il soupçonne de donner des coups de canif dans leur acte de mariage. Triffouillard prend son air le plus outré et... quelques billets bleus pour ses frais.

Il commence par suivre la femme très consciencieusement et, s'il voit qu'il pourrait faire un rapport compromettant pour elle, il va la trouver et lui assure la plus parfaite discrétion, en échange de cent francs par rapport favorable. Dorénavant, ce sera madame qui enverra le rapport quotidien à Triffouillard qui n'aura que la peine de le transcrire. Après cet arrangement, les affirmations de la dame sur l'emploi de son temps concorderont toujours avec les dires de Triffouillard. Aussi le mari sera-t-il heureux de savoir sa femme lui rester fidèle ; elle sera heureuse de ne plus avoir à craindre la jalousie de son mari, et Triffouillard sera heureux de « toucher » des deux côtés.

Cela dure ce que cela peut durer. Une autre dupe lui demandera d'autres renseignements. Elle payera également d'avance et tout aussi inutilement : car, de deux choses l'une : ou bien Triffouillard est incapable d'obtenir un renseignement intéressant, surtout s'il ne se dérange même pas, comme il le fait le plus souvent ; ou bien, si par hasard il fait une découverte vraiment importante, il se gardera bien de la communiquer à son client. Il notera le bon tuyau et l'exploitera au mieux de ses intérêts, par un chantage bien organisé.

Le même procédé trouve son emploi en cas de recherches dans l'intérêt des familles. On les met au compte, à raison de cinquante francs par jour, et l'on va faire sa petite manille. On pourrait lui prouver son inactivité ? Ce qui peut lui arriver tout au plus, c'est que le client perde patience, quitte son agence et aille se faire « estamper » dans un autre coupe-gorge de la même espèce, si la malchance le poursuit.

Il a d'ailleurs plus d'un tour dans son sac. Un des plus simples est le coup des « avances sur successions ». Triffouillard se déclare toujours prêt à faire les avances demandées ; mais il ne veut pas perdre ses « capitaux » ! Il explique donc au client qu'il doit soumettre le cas à « l'avocat » de l'agence.

L'avocat ne travaille bien entendu pas gratuitement, et le client est prié de verser tout d'abord les taxes, fixées en rapport avec la somme demandée.

Venu pour toucher, le malheureux client verse quelques centaines de francs. Au bout de trois jours, il reçoit la réponse stéréotypée : « L'Avocat ne permet pas à l'agence de risquer ses capitaux dans cette affaire qui lui semble trop aléatoire. » Allez donc redemander l'argent versé, sous le prétexte que la consultation de l'avocat ne vous a pas été favorable.

La seule chose que Triffouillard réussit parfois, ce sont les mariages... sans publications ni formalités préalables, sans bans, sans maire et sans curé. Tous ces frais sont économisés et versés à Triffouillard, de la main à la main, par la personne la plus intéressée, la plus souvent par les deux parties en cause.

Si Triffouillard se contentait d'exploiter seulement les défauts et les vices de ses contemporains, ce serait trop beau. Il spéculerait malheureusement surtout sur la misère, sur la pauvreté des gens qui cherchent du travail, et c'est là le côté le plus infâme de son honteux trafic.

Il possède deux moyens pour exploiter ce pauvre monde.

Le premier consiste à publier dans les journaux qu'il est à même de procurer de bonnes places à tous ceux qui cherchent un emploi. Hélas, par ces temps de chômage, il n'en manque pas de ces malheureux qui voudraient gagner honnêtement leur vie, en travaillant. Ils viennent donc en masse. A tous il tient le même discours : « Chez moi, tout se passe honnêtement. Pas de taxe d'inscription ; rien à payer d'avance ; pas même une rémunération à payer après avoir trouvé une place. Il suffit de prendre un abonnement à mon journal de petites annonces. C'est trente francs par semaine. Cet abonnement seul se paye d'avance. »

Or, ce journal ne contient que des offres d'emploi... parues l'avant-veille dans les grands quotidiens, de sorte que l'abonné n'a l'adresse qu'en seconde main et trop tard. Lorsqu'il se présente à l'endroit indiqué, la place est déjà donnée. Triffouillard rançonne ainsi ses malheureux clients, tant

qu'ils peuvent lui payer trente francs par semaine ; après, ils peuvent crever de misère, cela ne lui fait ni chaud ni froid.

Le second moyen est encore plus criminel, parce qu'il rafle d'un seul coup toutes les économies faites par des employés, pendant dix ou quinze ans de travail, s'ils se trouvent accidentellement sans place. Pour appâter ses dupes, Triffouillard recourt de nouveau à une insertion dans les grands journaux :

« Société en formation recrute personnel. Plusieurs postes de confiance : caissiers, encaisseurs, secrétaires, sous-directeurs, chefs de service et chefs de bureau, sont encore vacants. Excellentes références, garanties morales et cautionnement exigés. Se présenter à l'Agence Triffouillard, boulevard Sébastopol, 357. »

Aussitôt, ceux qui se trouvent momentanément sans emploi, après avoir occupé un des postes indiqués dans l'annonce et qui ont su mettre de côté un pécule plus ou moins important, grâce à leur esprit d'ordre et d'économie, s'empresment d'accourir.

Ils sont reçus avec courtoisie. Leurs certificats sont étudiés séance tenante, en leur présence, et placés sous un dossier, sur lequel on inscrit le nom et l'adresse du postulant. Puis on le prie de revenir le surlendemain.

Ils arrivent au jour dit, le cœur battant, et apprennent — les malheureux — qu'ils ont eu « la chance » d'avoir été préférés à tant d'autres candidats. On les félicite d'être au petit nombre des élus et on les avertit qu'ils n'ont plus qu'une petite formalité à remplir ; verser le cautionnement proportionné à l'importance du poste qui leur sera confié.

Fou de joie, chacun se précipite à la maison, annoncer la bonne nouvelle à sa famille anxieuse. On ramasse ses économies — au besoin, on emprunte ce qu'il faut pour parfaire la garantie exigée — et on court la porter à ce bon M. Triffouillard qui l'accepte et en donne quittance sur un beau papier, portant un titre ronflant, tel que : « Société Nationale du Crédit Financier, Économique, Industriel et Viticole de France et des Colonies. »

Le nouveau fonctionnaire est prié d'attendre une convocation dans les quinze jours, temps nécessaire pour tout organiser ; mais il reçoit l'assurance, d'ailleurs écrite, dans la quittance, que ses appointements courent du jour du dépôt de son cautionnement.

Ces appointements courent si bien qu'aucun de ces malheureux bernés ne peut les rattraper quand, quinze jours plus tard, ne recevant aucune invitation à venir occuper le poste accordé, chacun est forcé de constater la volatilisation de l'agence interlope.

Pauvres désillusionnés, poussés au désespoir, parfois au suicide !

Quant à Triffouillard, il fera peau neuve. Il s'appellera Macaire, Bertrand ou Baptiste et ouvrira une autre agence, sans avoir besoin de prouver son identité ni son honnêteté.

ORFILA ET LA TOXICOLOGIE

C'est à Mathieu-Joseph-Bonaventure Orfila, un grand Français, né Espagnol, que nous devons la toxicologie moderne. C'est lui qui jeta les bases de cette médecine judiciaire et légale à laquelle nous devons aujourd'hui la solution de tant d'affaires criminelles qui, sans son aide, seraient demeurées mystérieuses et impu-

niées.

Né, en Avril 1787, à Minorque des Baléares, d'une mère d'origine anglaise et d'un père fermier et négociant en grains, Orfila témoigna dès son enfance un penchant très marqué pour les sciences, mais ses parents le destinaient à la marine. Un jour que, sur un brick, il voguait vers l'Égypte, il fut capturé par des corsaires et ne dut son salut qu'à un hasard providentiel.

Après des aventures sans nombre, il parvint à satisfaire ses goûts scientifiques, et en 1823, il succéda à Vauquelin, dans sa chaire de chimie et de botanique à la Faculté de Paris.

Un jour, en faisant un cours, il rate une expérience. Sans se laisser rebuter, il recherche les causes de cet échec et constate que le poison mêlé à des substances organiques ne peut être décelé par les réactifs ordinaires de la chimie minérale. La toxicologie officielle est donc en défaut, des innocents ont pu être condamnés pour des crimes qu'ils n'ont pas commis.

Il poursuit ses travaux, sacrifie 4 000 chiens pour mener à bien ses expériences. Il traque partout le poison avec lequel, depuis des siècles, tant de crimes ont pu être perpétrés. Et il obtient des résultats concluants.

Il se consacre principalement à la médecine légale, publie en 1821 les *Leçons de médecine légale*, et en 1830 un *Traité des exhumations juridiques*. Il professe et, maître éblouissant, accomplit une œuvre considérable.

Mais le succès d'Orfila avait provoqué des jalousies. Dans le monde médical, des envieux placent des obstacles sous ses pas, critiquent ses travaux.

A Dijon, au cours de l'affaire Mercier, il se trouve aux prises avec Raspail. Celui-ci est encore un de ses adversaires lors du procès célèbre de M^{me} Lafarge, qui déchaîna tant de passions à l'époque.

Des controverses animées, des procès s'engagèrent et, devant la Révolution qui grondait, Orfila dut s'avouer vaincu. On lui retira sa charge de conseiller des hôpitaux et il fut destitué, malgré les protestations des étudiants.

En 1851, trois années avant sa mort, justice lui fut enfin rendue, et ses pairs le portèrent à la présidence de l'Académie de médecine.

Depuis, grâce aux travaux de ce précurseur, la toxicologie a réalisé des progrès considérables, et on les doit indiscutablement à Mathieu Orfila, qui fut, sans conteste, l'initiateur de la toxicologie moderne et de la médecine légale.

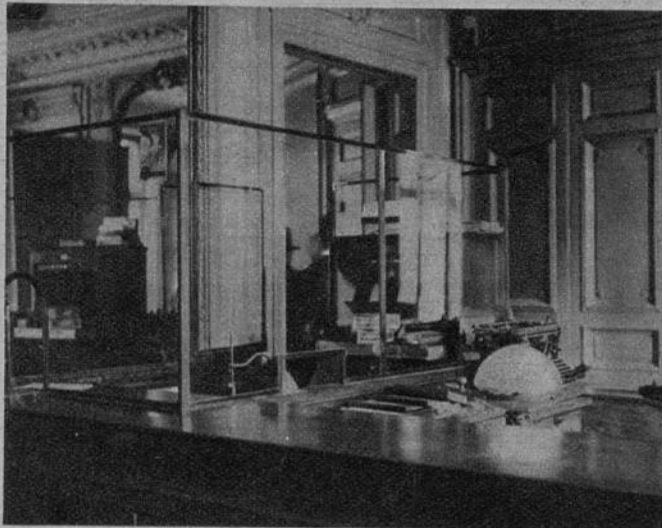
J.-C. DAMIENS.

Bloc-Notes de la Semaine



Raymond Guélin logeait en meublé, 4, rue Dulong. Ne pouvant supporter une observation un peu vive faite par son propriétaire, M. Jean-Edouard Marceau, il s'est disputé violemment avec lui et en est venu aux mains. L'altercation finit tragiquement. M. Marceau (à droite) fut tué par Guélin (à gauche) d'une balle dans l'œil droit. (R.)

De gauche à droite : Marcel Cardon, Félix Tannois, Joseph Yan, avaient pour spécialité de voler des autos et de se servir de ces dernières pour commettre soit des attentats, soit des cambriolages. Ces malfaiteurs d'une rare audace viennent d'être arrêtés par la police judiciaire. Ils avaient, conformément à leur habitude, volé une auto et grâce à elle avaient commis quatre agressions au cours de la même nuit. C'est une bonne capture dont il faut féliciter la police judiciaire.



Un attentat qui rappelle les méthodes de la fameuse bande Bonnot, de tragique mémoire, a été commis à Paris, rue La Fayette. Trois jeunes bandits armés de revolvers et de couteaux ont envahi vers midi une banque de la rue La Fayette. Ils ont bloqué les sept employés dans une pièce, tandis qu'un des agresseurs fouillait les coffres. Un employé qui n'obéissait pas assez vite fut poignardé au flanc d'un coup de couteau, sa blessure heureusement n'est pas grave.

130 000 francs ont pu être dérobés. La police recherche les malfaiteurs. A gauche : une caisse de la banque. On voit des boîtes de cigares qui contenaient 200 000 francs et que les bandits ne virent pas ; au milieu : le coffre où les 130 000 francs furent dérobés ; à droite : la police enquête ; on reconnaît, de gauche à droite : le D^r Paul, M. Pressard, M. Guillaume, M. Xavier Guichard. (R.)

KOUTIEPOFF EST-IL VIVANT ?

LES RÉVÉLATIONS D'UN RUSSE " ROUGE "

Cet homme m'a dit :
— Koutiepoïf ?... Il est vivant !
J'aurais pu lui répondre :
— Qu'en savez-vous ?
A quoi bon ? S'il le sait, il ne me dira pas où ni comment il l'a appris. Et ce qui me paraît plus important, c'est que, s'il le dit, c'est qu'il le sait.
Je n'ai pas le droit de vous le présenter. Et je le regrette autant que vous. Mon homme connaît la Russie. Il en vient. Depuis quand ? Je ne sais pas. Il y retourne. Quand ? Je l'ignore. Mais il y fut et il y sera. Cela, j'en suis sûr.
Si l'on connaît quelque chose du sort de Koutiepoïf, celui-là doit être de ceux qui connaissent. Il ne se vante pas, d'ailleurs, de tenir un secret. Ce qu'il dit, d'autres le taisent, voilà tout. D'ailleurs, il ne le dit pas à chacun et les autres ne le taisent pas à tous. Il est Russe « rouge ». Il ne s'en cache pas. Mais bien des Russes « blancs » en savent sur Koutiepoïf autant que lui. Du moins c'est ce qu'il prétend. Seulement, les Russes blancs ont, plutôt que lui, des raisons de discrétion. C'est encore ce qu'il me confie.
J'ai confiance en lui. Moins, je crois, qu'il n'a confiance en moi. Et ainsi, peut-être, nous avons raison tous les deux.

blancs d'une mission spéciale. Alors que les grands réfugiés espéraient encore une restauration — y ont-ils tout à fait renoncé ? bien averti qui pourrait le dire — ils voulaient connaître, aussi exactement que possible, les nouvelles vraies de la Russie rouge. Il est assez naturel, au demeurant, que des émigrés, même s'ils ne conspirent pas, soient soucieux de ce qui se passe dans leur pays, où, pour le moins, ils souhaitent de pouvoir retourner un jour, mais en ce temps-là, ils conspiraient... C'est-à-dire qu'ils croyaient au rétablissement d'un tsar.
Et alors, ils avaient délégué Koutiepoïf aux « renseignements ». Tout simplement. J'apprends que les Russes « blancs » en France ne sont pas, comme on se l'imagine, séparés farouchement en deux classes féroce-ment ennemies. Il y a des Russes « blancs » qui connaissent des Russes « rouges ». J'ajouterais : et réciproquement, si je ne craignais le pléonasme.
Koutiepoïf en connaissait beaucoup. Il s'appliquait à en connaître le plus possible.

Encore une proposition qu'il importe de sacrifier si l'on veut pénétrer un peu de la Russie nouvelle, telle qu'elle est chez nous : les Russes « blancs » sont pauvres. Les Russes « rouges » sont riches.
Convention. Cliché. Préjugé. Erreur.
Il y a des « blancs » qui sont riches. Et des « rouges » qui voudraient bien l'être.
Ceci admis, on comprend que Koutiepoïf, armé des subsides de ses amis, se soit voué à l'achat des renseignements et peut-être aussi des hommes. Il était le grand chef de la police « blanche ».
Et comme mon ignorance s'étonne, mon interlocuteur insiste :
— Mais si, voyons... C'était bien connu de toutes les polices étrangères. Et de celle de France aussi. Vous protestez parce qu'on ne vérifie pas les affirmations du détenu André Colin ! Le Quai d'Orsay sait parfaitement à quoi s'en tenir sur le sort du général russe. Alors pourquoi voulez-vous que la police promène dans les rues un prisonnier afin de retrouver les os d'un monsieur dont elle sait parfaitement qu'ils sont dans sa chair bien vivante ?...
— Mais, cependant, l'enlèvement...

— Quel enlèvement ? L'affaire de la rue Oudinot ? Koutiepoïf est parti très volontairement. Comment un homme, averti comme lui, au courant de toutes les polices du monde et de leurs usages, se serait-il laissé enlever sans protester, en croyant à une impossible arrestation ?
— Mais le faux agent ?...
— Quel faux agent ? Il n'y a jamais eu de faux agent. Un vrai, peut-être, qui n'était pas de service, puisqu'il fumait une cigarette, et qui n'a pas osé se faire connaître parce qu'il a eu peur de se voir reprocher d'avoir assisté, sans intervenir à un enlèvement. Ou, plus simplement, un agent marié qui n'a pas voulu que sa femme sache qu'il allait soupiner rue Oudinot. Rappelez-vous qu'on l'y a vu plusieurs fois faire la cour à une dame...
— Il n'avait pas de numéro.
— Comme les jeunes agents, qui n'ont qu'un écusson...
— Mais pourquoi cette comédie, si comédie il y a ?...
Mon compagnon me donne cette explication : Koutiepoïf aurait décidé de se rendre en Russie « rouge ». Peut-être n'avait-il plus de crédit pour continuer ses recherches. Peut-être, comme tant d'autres, mesurait-il l'inutilité de lutter contre un gouvernement qui se prolongeait. Peut-être aussi que...

Celui qui me parle énumère les hypothèses humaines qui peuvent expliquer le geste inattendu d'un homme... Elles sont ici les mêmes qu'ailleurs...
Et je ne puis, rapportant une conversation étonnante, passionnante, faire autre chose que répéter des mots sans affirmer des faits. Les mots, je les ai entendus. Les faits, je ne les ai pas vus.
Les Russes « blancs » ont encore des chefs. Les chefs savent. Ils ne parlent jamais de Koutiepoïf. Le million promis à qui pourra le faire retrouver ? Où est-il ce million ? qui l'a offert ? Quand ? Le silence là-dessus. Le silence sur Koutiepoïf. Sur tout cela, le silence, le grand silence blanc —, c'est bien le cas de le dire.
— Koutiepoïf aurait-il perdu la confiance de ses amis ?
— Pas du tout, certes. D'aucuns estiment qu'il est en mission en Russie rouge et qu'il joue un jeu dangereux, dans l'intérêt de la cause sainte. Ceux-ci seront encore plus muets que les autres...
— Mais Koutiepoïf a de la famille, une femme, un enfant...
Ce qui m'est ici répondu n'est qu'une supposition incertaine, même dans la bouche qui l'énonce. Koutiepoïf ne lais-

serait pas les siens dans le dénuement. Comment eussent vécu ces pauvres gens ? Et la photographie qui représente l'enfant agenouillé comme devant une icône, mains jointes, en face du portrait paternel, est le pieux témoignage qu'il faut cacher une vérité, dans l'intérêt sacré d'une cause ou d'une famille...
Il paraît que cent agents du Guépéou, dans le monde, dont un quart, au moins, est fait d'agents doubles, connaissent ces faits, ou, si vous voulez, cette fable.
Et l'homme qui me renseigne ne prétend pas du tout me livrer un secret précieux ou rare.
Modestement, sincèrement, exactement, j'écris les phrases qu'il a dites. Quand j'entendrai d'autres phrases qui, avec la même précision et la même foi, me diront le contraire, je les écrirai exactement, sincèrement, modestement.

MARCEL CHABERT.

T. S. F. ET POLICE

C'est un défaut bien français de toujours croire que, dans la plupart des domaines de l'activité humaine, l'étranger nous précède dans la voie du progrès.
Ainsi, en ce qui concerne l'utilisation de la T. S. F. pour les recherches criminelles, la Préfecture de police parisienne a été la première du monde dotée des appareils nécessaires.
En 1923, deux voitures automobiles équipées de postes radiophoniques et surmontées d'antennes pouvant se déployer en quelques instants furent mises en service à Paris.
Depuis, cette organisation s'est considérablement développée et comprend aujourd'hui sept postes dotés d'un matériel d'émission et de réception fort moderne dont quatre automobiles.
Pour les relations entre les voitures et le poste central récepteur installé dans les locaux de la Police municipale, à la Cité, une seule longueur d'onde est utilisée, automatiquement changée dès qu'un brouillage ou une gêne quelconque se produisent.
Ce service fonctionne constamment, mais surtout en cas de manifestations, tout comme celui de la Sûreté générale qui, journalièrement, transmet des ordres et des renseignements à tous les coins de la France, et ce au grand dam des malfaiteurs recherchés.

L'AFFAIRE CASTAING



Auguste Ballet.

Portrait d'Auguste Ballet. (D'après une gravure de l'époque.)

Une affaire qui passionna vivement Paris, tant en raison de la profession que l'accusé exerçait, que parce qu'il s'agissait d'une affaire de poisons et, indirectement, de testament. On se croyait presque revenu au temps des poudres de succession.

En 1797, à Alençon, naissait Edme-Samuel Castaing; son père occupait un emploi important dans l'Administration des Eaux et Forêts.

Edme-Samuel fait ses premières études au collège d'Angers, il se montre particulièrement appliqué et animé du désir très vif de s'instruire; on a noté sa figure charmante et l'affection que lui témoignent ses professeurs.

Sa dix-septième année venue, il va à Paris où sa famille s'est installée. Les charges sont lourdes pour le père Castaing; six personnes à entretenir plus ou moins complètement! Edme-Samuel doit se décider pour une carrière; il opte pour la médecine.

Le 10 mars 1815, il prend sa première inscription. Il est toujours très assidu au travail. Ses trois premières années sont couronnées de succès.

La quatrième année est moins bonne; son ardeur se ralentit d'une façon marquée; une liaison en est la cause. Le hasard l'a conduit auprès d'une dame, veuve d'un ancien magistrat et belle-sœur d'un membre de la Chambre des pairs; cette dame est belle et spirituelle; le jeune étudiant s'exalte; il aime et il est aimé. C'était en 1819. L'année suivante, un enfant naît dans le faux ménage; puis un deuxième. (Le nom de cette veuve ne sera pas prononcé au procès, car elle a tout ignoré des agissements reprochés à son ami; on a aussi songé à sa douleur, et à la famille à laquelle elle appartient.)

Castaing est reçu docteur en médecine en juillet 1821. Ses débuts sont durs, les bénéfices nuls; sa compagne est très pauvre, et aux deux enfants qu'elle a eus de Castaing, il faut en ajouter trois, issus de son mariage; bientôt le jeune médecin ne peut alimenter un budget de dépenses qui s'accroît chaque jour. Il faut dire à sa décharge que cette liaison ne méritait d'autre reproche que celui de l'irrégularité. Néanmoins, il semble ne point perdre courage; il rêve de devenir un praticien distingué et caresse volontiers l'espoir de faire fortune. Il travaille donc avec acharnement, mais, particularité quelque peu troublante que retiendra l'accusation, il s'attache à la question des poisons et recherche avec le plus grand soin quels sont ceux qui ne laissent aucun vestige perceptible, même aux yeux de l'anatomiste le plus exercé.

A cette époque, Castaing habitait rue d'Enfer. Dans la même rue habitait la famille Ballet.

M. Ballet était notaire. Il avait épousé, en 1797, alors qu'il était âgé de cinquante ans, une de ses clientes, M^{me} Lafond, veuve Leroy, déjà mère d'une fille. De cette union naquirent deux fils: Auguste, en mars 1798; Hippolyte, en août 1799.

Peu de jours après sa naissance, Auguste est victime d'un accident imputable à sa nourrice; l'accident n'a pas de suites fâcheuses pour l'enfant, mais il en a pour la mère qui, à la suite de la frayeur qu'elle a éprouvée, perd connaissance et subit, par la suite, des troubles graves. Elle conçoit alors une antipathie marquée pour le pauvre petit être et, lorsque l'année sui-



Pendant qu'on administre Auguste Ballet, la piété de Castaing paraît si grande et si sincère que le sacristain ne peut s'empêcher, après la cérémonie, d'en faire la remarque. (D'après une gravure de l'époque.)



Hippolyte Ballet.

Portrait d'Hippolyte Ballet. (D'après une gravure de l'époque.)

vante elle aura donné le jour à son deuxième fils, Hippolyte, c'est ce dernier, — et la fille née de son premier mariage, — qui bénéficieront de toute son affection. Auguste est élevé parmi les domestiques; il prend ses repas à la cuisine; à l'âge de cinq ans, on le met en pension; il fait de mauvaises études; et lorsqu'en 1815, il quitte cette pension, il ne sait rien.

Le père Ballet souffre de l'injustice de sa femme, mais n'intervient que très mollement. Néanmoins, il ne se désintéresse pas de son fils et projette d'en faire un notaire; il lui fait prendre ses inscriptions à l'école de Droit et le place, en qualité de quatrième clerc, chez un avoué. Plus tard, il entrera dans l'étude du successeur de son père.

A Hippolyte, rien n'est refusé; il bénéficie d'une tendresse maternelle aveugle. Mais sa santé est délicate; à l'âge de neuf ans, on a remarqué chez lui des symptômes de phthisie. Très appliqué à l'étude, il est reçu avocat en 1821.

La mort ne tarde pas à pénétrer dans la famille Ballet, le père et la mère meurent à cinq mois d'intervalle. Les deux frères (et aussi la sœur née du premier lit, mais pour une faible part) se partagent alors une belle fortune; il revient à chacun plus de 400 000 francs. Ce partage fait, les deux frères se séparent.

Auguste se hâte d'abandonner l'étude où son père l'a placé et, comme il a été toujours privé de tout, se jette dans la dissipation. Il fréquente les coulisses des théâtres, se crée un intérieur cossu, achète des équipages, a des domestiques...

Hippolyte, dont la santé est délicate, a besoin des épanchements de la famille; il se rapproche de sa demi-sœur devenue M^{me} Martignon.

La mort des époux Ballet, l'héritage ont particulièrement attiré Castaing près des deux frères, surtout près d'Hippolyte.

Ici naissent les faits qui ont motivé la comparution de Castaing devant la Cour d'assises.



Castaing.

Portrait de Castaing. (D'après une gravure de l'époque.)

Au début d'octobre 1822, Hippolyte Ballet éprouve des malaises qui, d'abord d'aspect peu inquiétant, prennent brusquement un tel caractère de gravité que, le 22 du même mois, Hippolyte meurt n'ayant eu que Castaing auprès de lui au cours de sa courte maladie. Castaing reste seul, enfermé dans l'appartement auprès du cadavre, pendant deux heures.

Que s'est-il passé? Un ami des frères Ballet, M. Raison, homme très honorablement connu, a ainsi ex-

posé les particularités qui suivirent la mort d'Hippolyte.

C'est Castaing qui annonce à Auguste le malheur qui le frappe, il en profite pour lui dire: «Au moment d'expirer, votre frère, pour reconnaître mes services, a disposé en ma faveur de son épingle en brillants, de sa montre et de ses autres bijoux.» Auguste approuva pleinement cet acte de son frère.

Enhardi par ce premier résultat, Castaing poursuit: «Mais vous ne vous doutez pas de ce que votre frère a fait. Des rapports mensongers lui ont été faits contre vous, et il a écrit, en double, un testament par lequel il institue M^{me} Martignon sa légataire et ne vous laisse, à vous, qu'une pension viagère insignifiante.» Et Castaing tire de

sa poche un exemplaire du testament qu'il a trouvé dans le secrétaire d'Hippolyte : « J'ai cru devoir m'en emparer, dit-il, par amitié pour vous. »

Auguste demande alors où est l'autre exemplaire du testament. Castaing a une idée; il insinue que cet exemplaire ne peut se trouver qu'entre les mains d'un homme ayant eu la confiance entière d'Hippolyte, mais que, pour se procurer cet exemplaire, en disposer et acheter le silence, il faudra agir adroitement et, certainement, y mettre le prix. Auguste est ébranlé, il consent à tout. Alors Castaing déclare que cet homme de confiance ne peut être que Leuret, l'ancien premier clerc de l'étude Ballet. Leuret, âgé, vit bien médiocrement, et, en lui proposant cent mille francs, il cédera. Cette somme paraît énorme à Auguste. Mais Castaing sait être persuasif...

Les cent mille francs sont réalisés et on décide d'aller voir Leuret. Castaing pénètre seul dans la demeure, il laisse Auguste à la porte; un petit quart d'heure d'attente et Castaing revient tenant entre ses mains le précieux document qu'il remet à son ami.

On devine ce qui s'est passé. L'histoire Leuret est pure invention. Castaing possédait déjà les deux exemplaires du testament, qu'il avait dérobés. A l'heure présente, il possédait en plus les cent mille francs extorqués à Auguste Ballet!

Là ne se borne pas la cupidité de Castaing. Il s'est fait faire un testament par lequel Auguste lui donne tout ce qu'il possède; mais un testament est un acte bien fragile, et toujours destructible au premier caprice du testateur. L'amitié d'Auguste Ballet paraît se refroidir, il n'y a pas de temps à perdre.

Vers la fin de mai 1823, les deux amis projettent une partie de campagne. Le 29 du même mois, ils quittent Paris entre six et sept heures du matin, vont à Saint-Germain-en-Laye, rentrent à Paris et en repartent vers sept heures du soir, sans dire à la domesticité d'Auguste quelle sera la durée de leur absence, ni en quel lieu ils se rendent; au lieu de se servir d'une voiture de la maison, ils prennent le service public des petites voitures.

Vers neuf heures du soir, ils sont à Saint-Cloud et descendent à l'auberge de la Tête Noire, où on leur donne une chambre à deux lits qu'ils occupent ensemble.

Le lendemain 30, Castaing et Auguste Ballet se promènent ensemble, viennent prendre le repas de midi à l'auberge, sortent de nouveau et sont de retour à la Tête Noire vers 9 heures du soir. Castaing demande qu'on leur monte une demi-bouteille de vin chaud, mais non sucré, car il possède le sucre nécessaire. Le vin est monté et on y met le sucre fourni par Castaing et des morceaux de citron également fournis par lui. Brusquement, Castaing quitte son ami et va voir un jeune domestique de la maison qui est malade. Il revient peu après dans la chambre, où Auguste lui déclare qu'il a trouvé le vin trop amer : « J'ai dû mettre trop de citron », déclara-t-il à la servante.

Les deux amis se couchent. La nuit n'a pour témoin que Castaing. Auguste est agité, ne dort pas, et, le lendemain matin, il

a les jambes enflées et ne peut mettre ses bottes. Il est à peine quatre heures.

Castaing se fait ouvrir la porte de l'auberge et va, dit-il, faire un tour de parc. (On verra tout à l'heure quel était le motif de cet absence.) Il rentre vers 8 heures et demande, pour Auguste, un verre de lait froid. Auguste absorbe ce lait. Peu après, les vomissements se succèdent avec rapidité et des coliques le saisissent. On se débarrasse de toutes les déjections. L'état du malade empire sensiblement. Il demande un médecin. Castaing propose d'en faire venir un de Paris; Auguste veut qu'on en prenne un à Saint-Cloud, et c'est le docteur Pigache qui est mandé. Il n'arrive qu'à 11 heures. Castaing lui dit qu'il se croit en présence d'un cas de choléra morbus. M. Pigache revient vers 3 heures; Castaing est sorti, pour la troisième fois de la journée. A son retour, M. Pigache est encore auprès du malade (on lui promet de mieux observer ses prescriptions); il dit qu'il n'est pas d'avis d'obéir au désir du malade d'être transporté à Paris, et il annonce son intention de revenir dans la soirée. Castaing dit que ce n'est pas nécessaire.

Entre temps, Castaing a envoyé le billet suivant au nègre Jean, domestique d'Auguste : « M. Ballet se trouvant indisposé à Saint-Cloud, Jean viendra de suite le rejoindre avec le cheval gris et le cabriolet; lui et la mère Buret (femme de charge d'Auguste) ne parleront à personne de tout cela. On dira à ceux qui le demanderont qu'il est à la campagne, et cela par ordre très exprès de M. Ballet. Adresse: Tête Noire, à Saint-Cloud. »

Le nègre Jean est arrivé à Saint-Cloud, mais les soins de ce fidèle serviteur sont à peu près inutiles. Les symptômes alarmants augmentent; Castaing administre une cuillerée de potion, l'effet est désastreux; à partir de ce moment le malade n'a plus de connaissance. Castaing ne s'émue pas outre mesure. M. Pigache informé par un domestique de la Tête Noire, à qui Castaing a dit que son ami ne passerait pas la nuit, vient encore une fois. Il pratique une saignée et propose d'en faire une deuxième.

Castaing observe que si elle n'est pas suivie de succès, on pourra avoir des reproches. M. Pigache demande alors un médecin de Paris. Mais il est une heure du matin. A 3 heures, on se décide à envoyer Jean avec deux lettres de M. Pigache à deux médecins de Paris

avec ordre de ramener l'un ou l'autre.

Sur l'avis de M. Pigache, Castaing va lui-même chercher le curé de Saint-Cloud auquel il dit que la maladie de son ami est une fièvre cérébrale. Pendant qu'on administre l'Extrême-onction à Auguste Ballet, Castaing manifeste une telle ferveur que le sacristain ne peut s'empêcher de dire au curé: « Voilà un jeune homme bien pieux. » Après la cérémonie, Castaing sort, reste dehors près de deux heures, et, rentré vers 6 heures, reçoit le docteur Pelletan fils, venu de Paris.

On tente quelques derniers remèdes qui ne produisent aucun effet, et Auguste expire entre midi et une heure, au milieu des pleurs et des gémissements de Castaing.

Reportons-nous à la journée du 30 mai. On se rappelle que, dès 4 heures du matin, Castaing quittait son ami pour aller se promener, disait-il, dans le parc. Mensonge! Il prit une voiture et se rendit, très vite, à Paris. On ouvrait à peine les boutiques. Il entra chez un pharmacien, M. Robin, rue de la Feuillade, et présenta une ordonnance, écrite au crayon, signée « Castaing, docteur-médecin », pour se faire délivrer douze grains d'émétique. L'élève, seul dans l'officine, trouva la quantité demandée bien élevée, mais, sur l'insistance du client qui se disait commissionnaire chargé d'apporter ce qui était demandé et devait être pris en lavage, selon la méthode du docteur Castaing, crut devoir céder, étourdi par les mots « méthode Castaing ».

Sans perdre de temps, Castaing alla chez un autre pharmacien, vers le pont Saint-Michel, et lui acheta un demi-gros d'acétate de morphine, disant que c'était pour faire des essais sur des animaux.

L'accusation a relevé que Castaing possédait, chez lui, de l'acétate de morphine en grande quantité et d'autres poisons; et elle explique ses diverses absences parla nécessité, tantôt de se munir du complément de drogues devenu nécessaire, tantôt de placer en lieu caché l'excédent.

Invité à présenter les douze grains d'émétique et le demi-gros d'acétate de morphine achetés par lui, il n'a pu. L'accusa-

parties civiles et avaient choisi M^e Persil pour avocat.

La première audience paraît favorable à l'accusé, qui a une attitude résignée; non loin de lui on voit son vieux père et ses deux frères. L'impression est toute différente après l'interrogatoire.

Evidemment, Castaing se défend d'avoir empoisonné ses deux amis. Tous ces poisons qu'on lui reproche, il ne les a eus que dans un but d'étude. S'il a abandonné, dès 4 heures du matin, et pendant plusieurs heures, son ami malade et couru à Paris, c'était pour se procurer du poison pour tuer les chats de l'auberge de la Tête Noire, chats qui, par leur vacarme, empêchaient Auguste Ballet de dormir! Sur la question du testament fait en sa faveur et des motifs du voyage à Saint-Cloud, ses réponses sont embarrassées.

Quatre-vingt-onze témoins sont entendus, et ce n'est qu'après la sixième audience que M^e Persil, avocat de la partie civile, démontre que les deux frères Ballet ont été empoisonnés par Castaing; que le testament d'Hippolyte a été soustrait par lui; que celui d'Auguste, fait seulement le 29 mai à Saint-Germain, est le fruit d'une captation coupable de sa part.

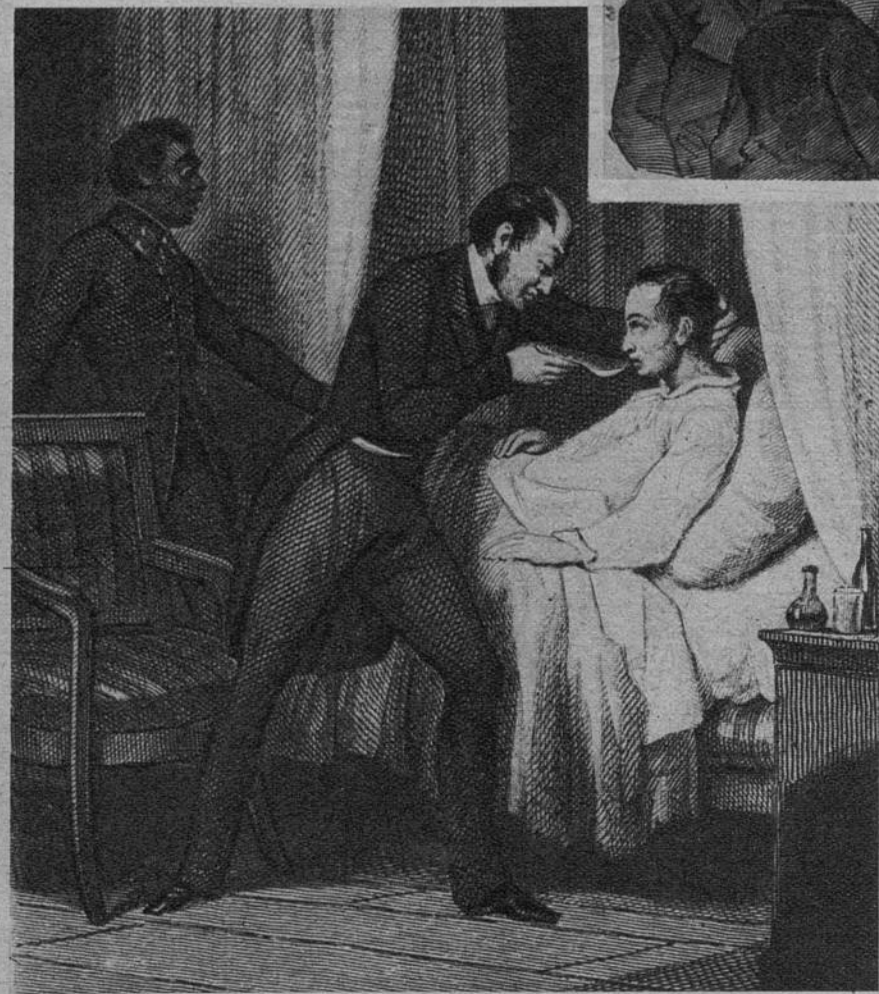
La défense, par l'organe de M^e Roussel, dit que l'empoisonnement d'Hippolyte, le vol de son argent, l'enlèvement de son testament, l'empoisonnement d'Auguste, ne sont en aucune sorte justifiés par l'accusation.

On entend ensuite M^e Berryer, autre défenseur de Castaing, il termine ainsi : — « Une dernière considération, messieurs, car c'est par elle que je dois finir. Avant de prononcer une sentence terrible, permettez que je vous rappelle ces mots qu'un de nos rois, justement célèbre, adressait aux magistrats de son royaume : « Toutefois, et quand Dieu ne leur a point donné le parfait éclaircissement d'un crime, c'est une marque qu'il ne veut pas les en faire juges, et qu'il en réserve la décision à son suprême tribunal. »

« Telle sera aussi, messieurs, la règle de votre conduite, et ici je m'arrête. J'ai rempli la tâche que m'avait imposée l'accusé, sa



Castaing sur la charrette qui le conduit au lieu de l'exécution; les forces l'abandonnent, les aides de l'exécuteur seront obligés de le porter sur la planche fatale. (D'après une gravure de l'époque.)



Castaing fait prendre une potion à Auguste Ballet. Le nègre Jean, accouru à Saint-Cloud, assiste à l'agonie de son maître. (D'après une gravure de l'époque.)

tion en déduit qu'il les a mis dans le lait et dans la potion.

Cette mort, si prompt, fit naître des soupçons; la justice, avertie immédiatement, ordonna l'arrestation du docteur Castaing, qui fut conduit à la prison de Versailles (il fut bientôt transféré à Paris, la cour royale évoquant l'affaire à Paris).

Il était difficile de réunir un faisceau de preuves suffisantes pour motiver l'envoi de Castaing devant les assises. Pas plus l'autopsie d'Hippolyte (qui avait eu lieu sur la demande d'Auguste et de M^{me} Martignon, et à laquelle Castaing assista) que l'autopsie d'Auguste ne fournirent à l'accusation des armes convenablement puissantes. Mais Castaing avait très imprudemment parlé; il avait fait des confidences, dans la prison de Versailles, à un compagnon de captivité (un mouton!); il renouvela ces imprudences dans les prisons de Paris. Un moment, il simula la folie... D'autre part, la famille Castaing occupait un rang honorable; l'inculpé faisait partie, en qualité de médecin, d'une corporation qui ne voyait pas sans un certain déplaisir les actes reprochés à un de ses membres préoccupé avec passion l'opinion publique...

L'instruction se prolongea durant cinq mois!

Castaing comparut devant la Cour d'assises de la Seine le 10 novembre 1823. M^e Hardouin présidait, ayant pour avocat général M^e de Broe.

La défense fut confiée à M^e Roussel, ami de collège de Castaing, appuyé par M^e Berryer.

M. et M^{me} Martignon s'étaient portés

famille et mon ministère. Vous saurez remplir la vôtre avec prudence et fermeté.

Les questions soumises aux jurés sont les suivantes :

Castaing est-il coupable :

1^o D'avoir, dans le courant d'octobre 1822, à l'aide de substances vénéneuses, causé la mort d'Hippolyte Ballet ?

2^o D'avoir, de complicité avec Auguste Ballet, détruit le testament d'Hippolyte Ballet ?

3^o D'avoir, les 30 mai et 1^{er} juin, à l'aide de substances vénéneuses, causé la mort d'Auguste Ballet ?

Après deux heures de délibération, le jury répond :

Non, sur la première question; oui, sur les deux autres (par sept oui contre cinq non).

La Cour déclare qu'elle s'est réunie, à l'unanimité, à la majorité du jury.

Castaing est condamné à la peine de mort.

Les débats ont duré neuf jours.

Le condamné se pourvoit en Cassation et, selon l'usage, est transféré à Bicêtre.

Son pourvoi est rejeté le 4 décembre et on fixe l'exécution au surlendemain, 6 décembre.

A cette époque, les exécutions avaient lieu sur la place de Grève, et l'heure habituelle était 4 heures de l'après-midi! Mais, pour l'exécution de Castaing, on prévoyait une affluence plus considérable que d'ordinaire, car les victimes, surtout Auguste, avaient de nombreux amis, et on

(Suite page 11.)

FUR-HAY.

LE

DRAME DU



Lillian Collings, la veuve, sort de l'hôtel Billmore, à New-York, pour se rendre en hâte à Daytona, où elle sera mise en présence des Ritchie. (I. N.)

« Mon mari ? Où est mon mari ? Pourquoi ne revient-il pas ? »

« Le marin se précipita dans le bureau. Les tiroirs étaient ouverts, l'argent avait disparu ; les clefs de mon époux étaient par terre, sur le tapis. Mais de lui aucune trace ! »

« Mon Dieu ! criai-je, ils l'ont emmené ! — Pour le rançonner, madame ? dit alors le shérif de Daytona. Nous ne le pensons pas, malheureusement. Car nous avons trouvé, sur le pont, près de l'échelle d'embarquement, une rame brisée, tachée de sang, à laquelle adhéraient encore des cheveux gris. Nous craignons que Mr. Collings, ayant fait quelque résistance au moment d'entrer dans la barque qui voulait l'emmener, n'ait été assommé et jeté à l'eau. »

« Mon Dieu ! s'écria-t-elle encore, et elle fondit en larmes. »

Cependant, l'inspecteur Félix de Martini, un des plus habiles limiers de la « Côte d'Azur » yankee (et à ce titre détaché spécialement aux villes de plaisir), posait une question qui parut embarrasser fort l'épouse du yachtman disparu.

« Vous aviez des bijoux importants et nombreux. Ils étaient sur une table, en évidence. Comment se fait-il qu'on ne les ait pas pris ? »

« Je ne sais pas, hoqueta-t-elle à travers ses larmes. »

Félix de Martini, alors, fit signe à un de ses amis, le sergent Robert Forrest, de Daytona. Il le prit à part et lui dit :

« Robert, mon garçon, vous qui êtes du genre d'hommes qui plaît aux femmes, vous allez revenir à bord du *Penguin* cet après-midi. Et vous tâcherez de parler à Mrs. Collings. Je suis sûr qu'elle en sait beaucoup plus long qu'elle ne veut l'avouer concernant la disparition de « son homme ». Seulement, pour l'instant, il y a trop de monde. Elle ne dira rien. »

« D'accord, chef !... »

A ce moment, le bateau qui portait les scaphandriers vint accoster le yacht sans davantage attendre, la police voulait faire rechercher le cadavre du millionnaire, car Collings avait été tué : c'était son opinion absolue.

De fait, au bout de quelques heures de plongée, les scaphandriers ramenèrent au jour la dépouille du millionnaire. Collings avait succombé à une fracture du crâne, consécutive au coup de rame qu'il avait reçu. Évanoui, il avait été précipité à l'eau. Et la mort avait fait son œuvre.

La police se mit en campagne. Cependant, le même soir, après un long entretien avec le sergent Forrest, la veuve quittait Daytona et allait se réfugier avec sa belle-sœur à New-York. Elle descendit dans un grand hôtel de la ville, au *Billmore*, et supplia les reporters qu'on la laissât se remettre en paix de tant d'émotions terribles. Vœu qui ne fut d'ailleurs pas exaucé, tant les journalistes américains,

à l'affût d'inédit, sont tenaces et indiscrets.

Cependant, en Floride, l'enquête se poursuivait. Le *Penguin* avait été mis sous scellés, si l'on peut parler ainsi à propos d'un bateau. L'équipage avait été congédié, mais avec interdiction de quitter la région. Toutes pistes pouvaient être bonnes !

Dans le port de Daytona, on retrouva (à la rame qui manquait) le bateau qui avait amené les auteurs du coup de main. C'était un minuscule canot où deux hommes avaient pu trouver place, mais où trois n'auraient tenu qu'à grand-peine, et par mer très clame. Les détectives en conclurent que les mystérieux bandits n'avaient qu'une envie réduite d'enlever leur victime pour en tirer rançon, et que le meurtre devait être prémédité, de même que la noyade.

Le propriétaire du bateau déclara qu'on avait forcé le cadenas et la chaîne qui amarrait l'esquif et que les assassins, ayant brisé l'un des avirons sur la tête du malheureux yachtman, avaient dû mettre un temps énorme pour revenir au port « à la godille ». Au moins une heure ! Si Mrs. Collings avait donné l'alarme tout de suite, on eût sûrement « cueilli » les meurtriers dans le chenal.

A cet homme — au-dessus de tout soupçon, et connu depuis quarante ans pour son honnêteté scrupuleuse — les magistrats demandèrent alors :

« Ne vous est-il jamais arrivé de prêter votre bateau, l'été, ou de le louer pour des parties en mer ? »

« Le louer ? Non jamais. Par contre, un de mes amis et son fils, les Ritchie, s'en servent assez souvent pour aller à la pêche. Ils me préviennent la veille par un mot, et c'est tout. »

La police n'avait pas manqué d'être frappée par le fait que les individus masqués dont Lillian Collings avait donné le signalement étaient d'âge et d'apparence assez différente. Les Ritchie, père et fils ? Hé, hé ! Ils répondaient en tous points au signalement donné. On enquêta, discrètement.

Les Ritchie ? Le père avait cinquante et un ans. C'était un ancien vétérinaire du Connecticut, qui avait pris sa retraite sous ce climat enchanteur et n'exerçait plus son ancien métier qu'au titre d'amateur. Le fils, William Ritchie, âgé de vingt-cinq ans, faisait tous les métiers, et aucun bien sérieusement. La vie ayant soudainement renchéri, et les clients aisés se faisant de plus en plus rares à la suite des krachs de Wall Street, les Ritchie avaient dû se serrer la ceinture et vivaient chichement dans leur petite maison de bois, se nourrissant principalement des légumes de leur jardin et des fruits de leurs arbres.

On les interrogea sur leur emploi du temps durant la nuit du crime. Ils ne purent dire qu'une chose : qu'ils s'étaient couchés à dix heures et levés à six heures le lendemain matin, comme tous les jours.

(Une voisine, d'ailleurs, avait vu le cadavre ensanglanté.)

Mais qu'est-ce que ça veut dire ? Au cours d'un voyage chez eux par les va des journaux « tona Beach » et « facture pour le Ritchie (le cadavre) » à bord du *Penguin*.

Ceci prouvait, vétérinaire connu et la situation au demeurant, dit même.

« Si je me souvenais de la situation, je pourrais vous en parler. »

« La perquisition chez les suspects n'a rien donné ! » dit un des divers renseignements habituels avec calme, le « qu'il avait de l'argent avec lui », de savants, de savants.

Les charges qu'on arrêta le pas les exposer garder, au moins arrestation secrète en pleine nuit, et on les amenèrent chemise et d'un d'arrêt. En même temps, Mrs. Collings de revêtir une identification.

Mrs. Collings, le train, arriva pité, inquiet, devant la cour reconnaître dans de son mari détenu sur pas prendre absolument.

« Certes, dit-elle, un peu cette affaire est différente. Au plus jeune était un peu plus jeune que vous me paraissez avoir sur la coiffe et ne puis-je pas ? »

La police, après avoir absolument relâché le vétérinaire, l'enquête sur d'ailleurs, et c'est alors qu'il déclara. « C'est alors qu'il déclara. »

« C'est alors qu'il déclara. »

PENGUIN

De notre correspondant particulier.

DAYTONA, en Floride, est une ville exceptionnelle d'élégance, de luxe et de charme ; un peu comme notre Cannes.

C'est là que les yachts princiers des « rois de quelque chose » viennent jeter l'ancre à l'issue de leurs croisières aux îles bénies d'Hawaï ; c'est là que Rockefeller rencontre Morgan sur les terrains de golf, et que les fêtes sont les plus belles que l'on puisse voir.

Benjamin Collings n'était pas roi de quelque chose ; mais il avait beaucoup d'argent. Originaire de la Louisiane, ses parents, en mourant, lui avaient laissé des plantations de coton d'une étendue considérable et de nombreux nègres pour les cultiver. Ce n'était pas un milliardaire, comme ceux que je viens de citer ; mais c'était un confortable millionnaire, qui ne pensait qu'à jouir de la vie.

A quarante-huit ans, il avait épousé une charmante jeune femme, beaucoup plus jeune... Et leur temps passait, sur le yacht somptueux *Penguin*, à recevoir des amis choisis et à aller d'un port à l'autre, au gré d'une navigation sans périls.

Un matin, un canot qui passait à côté du *Penguin* fut hélé par le second du bateau.

« Allez chercher la police ! Il s'est passé quelque chose de grave, cette nuit, à bord du yacht. Mr. Collings a disparu. »

Naturellement, une heure après, toutes les autorités de Daytona étaient à bord.

Mrs. Collings, encore sous le coup d'une émotion nerveuse bien compréhensible, raconta l'histoire suivante :

« Nous nous étions couchés de bonne heure, quand je fus réveillée par la lumière électrique allumée soudain. Deux hommes masqués nous tenaient en joue de leurs

revolvers. L'un d'eux paraissait plus âgé que l'autre, qui avait une démarche et des allures de jeune homme.

« Mon mari, réveillé, mit les mains en l'air, leur demanda, avec calme. »

« — Que voulez-vous ? »

« — Ton argent ou l'on te brûle ! »

« — Je n'en ai pas à bord. »

« — Tu mens ! Tu n'en as pas ici, dans la cabine, soit ! Mais dans le bureau, si ! Nous avons pris des renseignements. »

« Ils ricanaient en disant cela. Mon mari, répondit alors :

« — Vous ne me faites pas peur ! Vous m'avez surpris, tant mieux pour vous ! Je suis obligé de céder ; mais on vous retrouvera et vous le paierez cher ! »

« Les bandits se contentèrent de hausser les épaules. Mon mari mit son pantalon et partit avec le plus jeune. Le vieux était resté avec moi ; il s'était assis sur une chaise et disait, me menaçant de son arme :

« — Si vous ne bougez pas, si vous ne criez pas, on ne vous fera pas de mal. Mais gare ! »

« Au bout de cinq minutes, l'autre « gangster » revint seul. »

« — Ça y est ? demanda le plus âgé. »

« L'autre fit un signe de tête. »

« Alors, me menaçant encore de leurs revolvers, ils se retirèrent en disant. »

« — Tais-toi ou nous revenons. »

« Ils s'en allèrent. Je restai quelques minutes dans une angoisse mortelle. J'entendis un bateau à rames s'éloigner. Quand il fut assez loin, que je ne perçus plus le bruit de l'eau, j'appelai au secours. »

« Ma femme de chambre survint la première. Puis tout l'équipage. Personne n'avait rien entendu. Brièvement, je racontai l'agression et je dis au second :

En présence de ces faits, l'attorney Alexander Blue (à gauche) demanda et obtint un supplément d'enquête, en raison de « faits nouveaux d'une grande signification ». (W.W.)



U YACHT

(Une voisine, d'ailleurs, confirma le fait. Mais qu'est-ce que cela prouvait ?)

Au cours d'une perquisition, faite alors chez eux par les soins de la police, on trouva des journaux relatant le crime de « Daytona Beach » et, chose plus grave, une facture pour le compte des Collings. Leslie Ritchie (le père) ayant soigné une fois, à bord du *Penguin*, le pékinois de Mrs. Collings.

Ceci prouvait, à tout le moins, que l'ex-vétérinaire connaissait les aîtres du bateau et la situation de fortune du yachtman. Au demeurant, il ne s'en cacha point et dit même :

— Si je me suis intéressé au meurtre de Mr. Collings et si j'ai acheté les journaux qui en parlaient, c'est parce que je me souvenais de les avoir eus comme clients.

La perquisition fit encore découvrir, chez les suspects, une espèce de « Botin mondain » où étaient mentionnés divers renseignements concernant les hôtes habituels de la Floride. Là encore, avec calme, le père Ritchie expliqua « qu'il avait besoin, pour gagner un peu d'argent avec les animaux des millionnaires, de savoir qui était là.

Les charges parurent suffisantes pour qu'on arrêtât le père et le fils. Pour ne pas les exposer à la fureur publique et garder, au moins quelques jours, cette arrestation secrète, on les « cueillit » en pleine nuit, chez eux, avec discrétion, et on les amena, vêtus seulement d'une chemise et d'un pantalon, à la maison d'arrêt. En même temps, on pria Mrs. Collings de revenir de New-York pour une identification possible des « criminels ».

Mrs. Collings, à regret sembla-t-il, prit le train, arriva à Daytona. Voyage précipité, inquiet, fiévreux. Elle comparut devant la cour de justice, mais ne sut reconnaître dans les Ritchie les agresseurs de son mari défunt. En tout cas, elle ne sut pas prendre sur elle de les identifier absolument.

— Certes, dit-elle, les meurtriers avaient un peu cette allure. Mais leur voix était différente. Au reste, il me semble que le plus jeune était moins grand que l'homme que vous me présentez. Je ne veux pas avoir sur la conscience une erreur judiciaire et ne puis me prononcer.

La police, après cette déposition, restait absolument hésitante. Fallait-il relâcher le vétérinaire ? Recommencer l'enquête sur d'autres bases ?

C'est alors qu'un véritable coup de théâtre éclata. Le sergent Forrest demanda à être entendu par la cour. (Une de nos photographies le montre en train de déposer.)

Il relata l'entretien qu'il avait eu avec la veuve du yachtman l'après-midi qui suivit le crime, deux heures après que le cadavre ensanglanté du millionnaire eût été arraché aux flots.

Il affirma, avec une sincérité qui fit

grosse impression sur l'auditoire, particulièrement nombreux, que Mrs. Collings, au cours de ce premier interrogatoire seul à seule, n'avait fait que sourire, puis que rire aux éclats. Cette attitude, bizarre chez une épouse qui venait de voir retirer de l'eau la dépouille lamentable de son époux, pouvait être interprétée comme une réaction nerveuse d'un caractère un peu particulier. « Mais, précisa Forrest, il n'en était rien cette fois-là. Car, en me quittant, Mrs. Collings conclut avec un sang-froid total : « Somme toute, je n'avais jamais été très heureuse. Et malgré qu'il soit pénible de voir les choses finir de cette façon, je suis, au fond, bien débarrassée. » Cette déclaration fit sensation dans l'auditoire. Le président du tribunal repro-

Fortement soupçonnés, Leslie Ritchie et son fils William sont amenés, après avoir été cueillis en pleine nuit à leur domicile, à la prison de Daytona. (I. N.)



Félix de Martini (à gauche) examine avec deux de ses collègues le morceau de rame ensanglanté qui fut vraisemblablement l'arme du crime, pour assommer Collings. (W. W.)

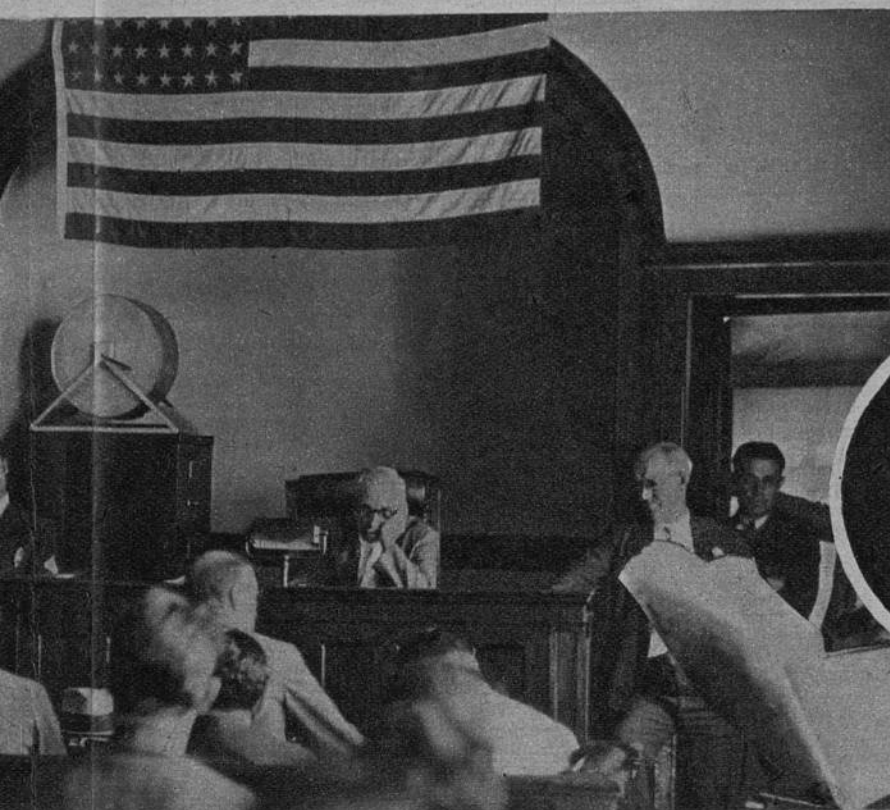
cha à Forrest de ne pas avoir dit cela plus tôt. Le jeune policier répliqua « qu'il n'aurait pas eu besoin d'alléguer ces faits si les Ritchie avaient été formellement reconnus par la veuve. Mais que, dans ces conditions, comme ils semblaient devoir être innocents du crime, il importait de ne rien laisser dans l'ombre. » L'auditoire approuva cette attitude ; et l'incident fut clos.

Mrs. Collings reprit son train pour New-York. Les Ritchie ont regagné leur baraque et leurs légumes. L'atmosphère d'enquête, se basant sur des « faits nouveaux » qu'il considère de signification importante. L'enquête continue... Mais chaque jour qui passe, en diminuant les chances de la police, voit s'épaissir les ténèbres autour de ce drame étrange.

Le *Penguin* cependant, sa ligne de flottaison couronnée d'une chevelure verte d'algues, se rouille dans le port de Daytona ; et le beau navire déserté garde dans ses flancs de bois précieux tout le mystère de son tragique secret.

JOHN PEARSON.

Et voici une déposition capitale, un coup de théâtre. Le sergent Forrest affirme qu'au cours de son premier interrogatoire, Mrs. Collings ne fit que rire et dire qu'elle était bien débarrassée. (I. N.)



dans le monde où l'on triche

CONFIDENCES D'UN GREC



Le saut de la coupe : 1^{er} mouvement. (H. M.)

III

Les sauts de la coupe.

— Nous voici arrivés aux tripots et aux cafés. Si vous voulez donner un bon conseil à vos lecteurs, dites-leur bien de ne jamais mettre le pied ni dans un tripot interlope, ni dans un café qu'ils n'ont pas l'habitude de fréquenter. Ce qui peut leur arriver de moins désagréable, c'est d'y laisser leur argent.

— Vous n'y allez pas de main morte ! Encore des histoires d'apaches ?

— Oui, car seul le véritable grec des cercles et des casinos n'en veut qu'à votre bourse et disparaît dès qu'il se voit découvert. Tandis que dans les tripots et les cafés... Une mauvaise drogue est facilement versée dans votre verre, pour vous étourdir, et un coup de couteau est vite donné, pour vous estourbir.

« Le tenancier de ces lieux est toujours le complice des tricheurs, avec lesquels il partage les gains. C'est lui qui facilitera le transport de votre corps, plus ou moins inanimé, dans quelque quartier lointain et qui, en cas d'enquête, saura tout nier, tout arranger.

« En tous cas, celui qui entre dans ces coupe-gorge n'en sort jamais sans y avoir laissé sa galette.

« J'ai connu un café à l'aspect fort honnête qui était pourtant truqué. On jouait dans un petit réduit, séparé du reste de la salle par une de ces cloisons aux vitres dépolies, comme en ont tous les petits cafés pour leurs « habitués ». On était là comme chez soi. Derrière la chaise de la dupe, accroché au mur et convenablement incliné se trouvait un tableau auquel le joueur ne prêtait nulle attention. L'eût-il fait que cela n'aurait eu aucune importance, car il n'y aurait rien vu de remarquable ; mais dès que la partie était engagée, le tableau disparaissait sans bruit, par un mécanisme fort simple, et découvrait une glace qui reflétait les cartes de la dupe. Le tricheur n'avait qu'à y jeter un furtif coup d'œil pour pouvoir conduire son jeu.

— Excusez-moi si je vous interromps dans vos descriptions un peu rocambolesques. Je suis convaincu que vous n'exagerez pas ; mais je ne vois pas bien comment un homme, tant soit peu de bonne société, pourrait s'égarer dans de tels endroits.

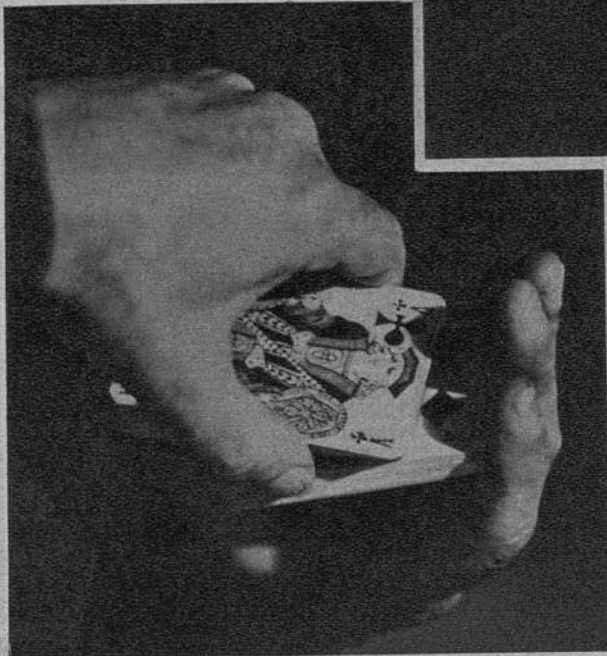
— Oh ! très facilement. Tous les tripots ont des racoleurs payés qui savent pénétrer partout. Ils réussissent à prendre part à tous les banquets politiques ou corporatifs et, dès qu'ils voient qu'un des convives a bu plus que de raison, ils l'entraînent au tripot, pour... terminer gaiement la soirée.

« Quant aux cafés, c'est encore plus simple. Ce sont les provinciaux à Paris et les visiteurs des stations climatiques ou balnéaires qui tombent le plus facilement dans ce traquenard.

« Pour que vous compreniez bien le système employé, je n'ai qu'à vous raconter la conversation que j'ai eue à ce sujet à Vichy, avec une de ces victimes.

« C'était un avocat polonais qui passait toutes les vacances du Jour de l'an, de Pâques et d'été en France et il s'y adonnait à sa passion du jeu.

Le saut de la coupe : 6^e mouvement. (H. M.)



Le saut de la coupe : 2^e mouvement. (H. M.)

« — La vie, me dit-il, est fort monotone ici, le matin surtout. Les heures semblent des siècles. Pour tuer le temps, je suis allé, après avoir absorbé le nombre réglementaire de verres d'eau, prendre mon petit déjeuner au café. J'étais les journaux, je fumais et regardais passer les gens. Bref, je m'ennuyais royalement. Il faut croire que ma disposition d'esprit n'a pas échappé à un bonhomme.

« — Je devine votre mésaventure. Ce personnage porte le nom peu harmonieux de *frappe-devant* ou *frappeur-devant*, et ceux qui lui ont confié la mission, assez facile à remplir, de vous dénicher, sont des *chars*, des tricheurs qui opèrent dans les cafés.

« — C'est possible, mais je n'en savais rien. Toujours est-il que votre frappe-devant, puisque frappe-devant il y a, avait l'air d'un brave bourgeois. Il s'assit à mes côtés, sur la banquette, et semblait aussi ennuyé que moi, aussi la conversation s'engagea facilement, sous le plus futile des prétextes. Après avoir parlé de la pluie et du beau temps, la conversation vint à rouler sur l'ennui inhérent à la vie estivale, loin de son foyer, de ses occupations, de ses amis, de ses habitudes, et il me proposa alors — pour attendre l'heure

Le saut de la coupe : 3^e mouvement. (H. M.)



Le saut de la coupe : 5^e mouvement. (H. M.)

du déjeuner — une partie d'écarté ou de piquet. Inutile de vous dire que j'acceptai, puisque vous connaissez ma passion pour les jeux. J'allais appeler le garçon, pour nous faire donner des cartes, quand il me conseilla de quitter ce café trop luxueux et trop mouvementé, pour aller dans un autre où l'on serait plus tranquille. Justement il en connaissait un de ce genre. Je suivis donc ma nouvelle connaissance, et...

« — Et vous fûtes « englué ».

« — Comme vous le dites si bien. Le café avait l'air paisible. Mon partenaire jouait, perdait ou gagnait quelques francs, sans y attacher la moindre importance. Il fit même, tout en jouant, la connaissance de deux autres consommateurs, des voisins de table, comme il avait fait la mienne, tout à l'heure.

« Comment aurais-je pu soupçonner que tout cela avait été arrangé d'avance et que ceux qui me proposaient une partie de poker étaient...

« — Des chars qui devaient vous dévaliser !

« — Oh ! pas tout de suite. En moins de deux heures, c'est-à-dire jusqu'au déjeuner, j'avais gagné quelques centaines de francs, mais avant de nous quitter, on me proposa de continuer le jeu, après table, dans un café situé en pleine forêt. On prendrait, à frais communs, une auto qui nous y transporterait. C'est là qu'ils m'ont soulagé de tout ce que j'avais sur moi, quelques billets de mille francs.

« — Ne vous en plaignez pas. Si vous aviez été mauvaise tête, avec quatre contre un, la complicité du cafetier et celle du chauffeur également de leur bande, on vous aurait trouvé proprement pendu à une branche d'arbre de la proche forêt. Le tenancier du café aurait été le premier à prévenir la police locale qu'un étranger, bien mis, s'était suicidé par pendaison.

« — Après ce récit, je n'ai



Le saut de la coupe : 4^e mouvement. (H. M.)

plus qu'à vous demander si ces gens ont des trucs spéciaux pour gagner à coup sûr ?

« — Évidemment oui, mais ce sont généralement des tours dont un grec ne se sert presque jamais, parce qu'ils sont tombés depuis longtemps, pour m'exprimer ainsi, dans le domaine public. A part le saut de la coupe et l'emplâtre, il dédaigne les autres tricheries des chars et *tutti quanti*.

— Expliquez-les-moi quand même, sans crainte. Nos lecteurs et moi nous ne deviendrons pas pour cela des tricheurs.

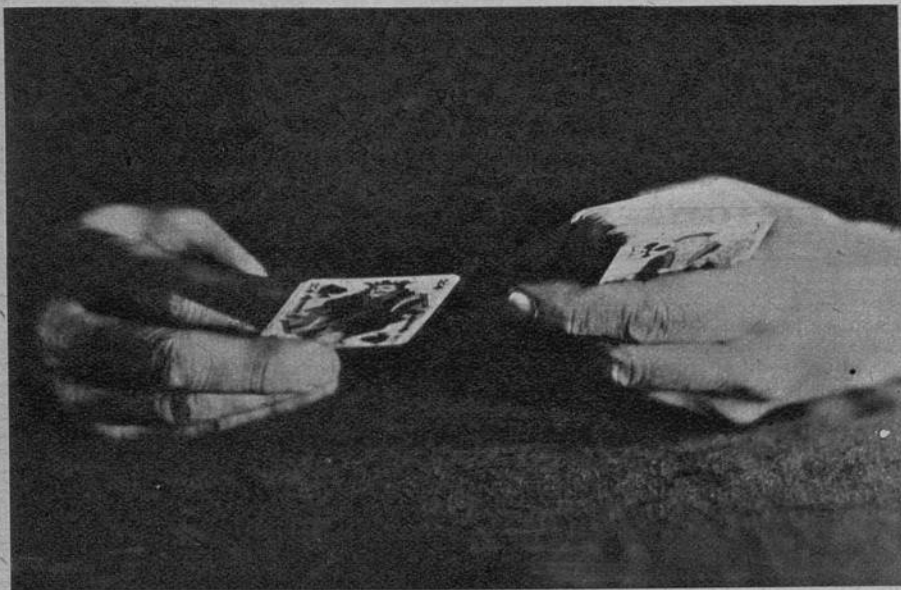
— J'en suis certain. Il faut pour cela avoir une prédisposition spéciale et innée. De même que tout le monde ne peut pas devenir bon politicien, grand orateur ou profond philosophe, de même on ne saurait tricher, même en connaissant les tours, sans se faire prendre bien vite. Par contre, mes explications prouveront avec quelle facilité des hommes adroits et peu scrupuleux peuvent profiter de tout, pour s'assurer le gain d'une partie de cartes.

— Qu'entendez-vous par « profiter de tout » ?

— Je pourrais vous répondre que les tricheurs connaissent généralement le jeu mieux que vous, puisqu'ils le pratiquent, nuit et jour, depuis de longues années, mais cela ne correspondrait pas à l'idée que j'ai voulu exprimer. Je voulais dire qu'ils profitent surtout des maladroites de leur partenaire.

« Remarquez que je n'ai pas parlé d'inadvertance. J'ai dit maladresse et j'ajoute : maladresse souvent voulue.

« Je vais vous le prouver. Je sais que vous n'êtes pas joueur. Quand vous jouez, c'est avec des camarades, à la manille



Distribution défectueuse des cartes. (H. M.)

ou à tout autre jeu innocent, et les consommations font votre enjeu : c'est pourtant assez pour ne pas ignorer qu'il est d'usage de couper les cartes. Eh bien, voulez-vous me dire comment vous procédez à cette petite opération préliminaire ?

— Mais... comme tout le monde. On prend quelques cartes sur le dessus du jeu, on les place, par politesse, près de celui qui donne les cartes, et celui-ci n'a plus qu'à prendre l'autre paquet et à le poser sur le premier. Je ne vois pas...

— Que vous avez donné ainsi le meilleur moyen à votre partenaire d'exécuter le saut de la coupe, dont vous avez entendu parler si souvent. En effet, si votre adversaire a arrangé les cartes en un certain ordre, votre coupe devrait les déranger. Je vous préviens, soit dit entre parenthèses, que la coupe, en certains cas, ne dérange rien du tout, mais cela je vous le prouverai bien plus tard.

Inutile de vouloir protester. En fait de cartes préparées, rien n'est impossible ! Pour le moment, nous n'en sommes qu'à la coupe, et là, je dois vous conseiller de vous donner la peine légère de l'exécuter entièrement.

« Au lieu de déposer les premières cartes à la portée de votre partenaire, soyez moins poli et plus prudent. Prenez vous-même le second paquet et posez-le sur le premier, en ayant soin de « bien égaliser » le nouveau paquet ainsi formé. C'est le seul moyen de rendre le saut de la coupe impossible.

« De plus, quand on joue avec des étrangers, il ne suffit pas de couper soi-même avec soin, il faut encore surveiller les autres joueurs qui coupent, quand c'est leur tour. Dans les tripots et les cafés, ils sont trop souvent, pour ne pas dire toujours, de même avec le tricheur.

« Il y aurait encore une foule d'autres recommandations à faire à vos lecteurs. Ainsi, presque aucun joueur n'attend que toutes les cartes soient distribuées. Ils ont hâte de regarder leur cartes au fur et à mesure qu'on les leur lance. Si vous saviez ce que cette curiosité, cette impatience — d'ailleurs fort naturelle — facilite aux tricheurs des tours pendables ! Le grec le plus habile n'oserait recourir à son adresse, s'il se sentait surveillé. Il aimerait mieux perdre une partie — si le hasard seul ne le favorise pas — que de se faire surprendre en flagrant délit de tricherie. Mieux vaut, pour lui, perdre mille francs, que de ris-

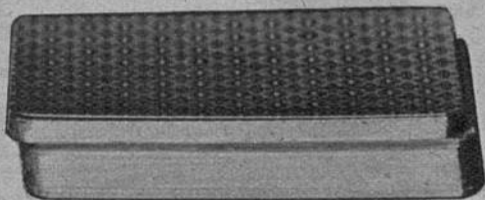
quer un scandale qui le chasserait du milieu dans lequel il s'est introduit.

« Vous auriez de la peine à croire qu'il y a des joueurs assez nonchalants pour donner les cartes de façon à laisser voir, non seulement celle qui se trouve sous le jeu, mais aussi toutes celles qu'ils distribuent une par une.

« Voici maintenant l'explication du saut de la coupe, destinée à l'annuler, à la mouiller.

« Les cartes sont sur la table, telles que vous les avez coupées. Je vais analyser chaque mouvement très lentement. En réalité le saut de la coupe dure à peine deux secondes et comporte pourtant six mouvements :

« 1° Je prends avec la droite le paquet qui devrait former le dessous du jeu coupé et je le mets dans la main gauche, comme si je jouais honnêtement. Je prends ensuite, toujours avec ma droite, le second paquet et le porte au-dessus du premier. Je vous donne ainsi l'illusion de jouer correctement.



Cartes posées pour un saut de la coupe. (H. M.)

« 2° Mais avant de déposer réellement ce second paquet, je replie le petit doigt gauche sur le premier paquet et je cache cette manœuvre, en posant sur le petit doigt, les autres cartes. Les deux paquets restent ainsi séparés. Seul le bord tourné vers les joueurs forme un tout parfait ; car mon petit doigt, tourné vers mon corps, est invisible.

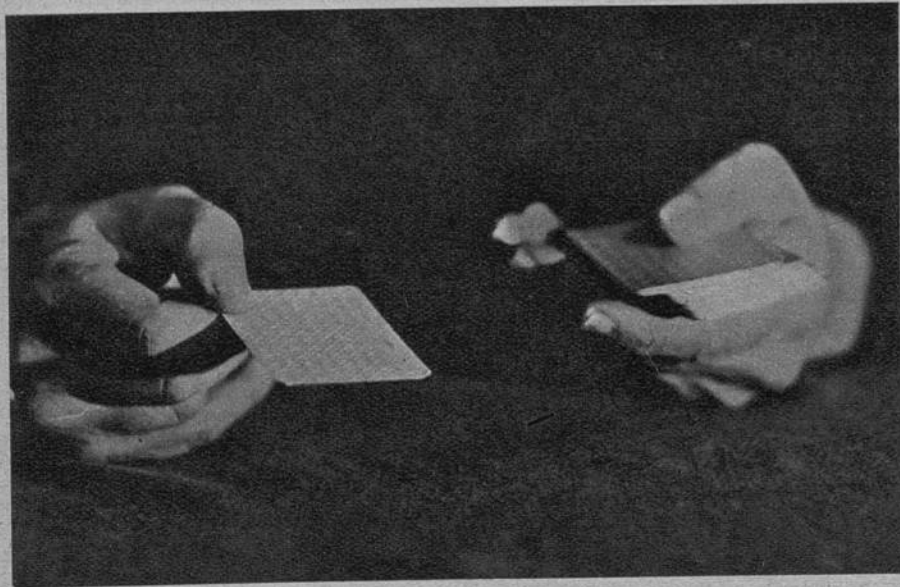
« 3° Je pose légèrement la droite sur toutes les cartes, comme pour les égaliser avant de les distribuer. Le pouce est en arrière, vers mon corps, les quatre autres doigts sur le bord antérieur des cartes. En ce moment, le jeu devient, pour un instant, invisible, puisque le dos de la main droite couvre le dos du jeu.

« 4° Je saisis le paquet de dessus, entre le petit doigt recourbé qui est dessous et l'annulaire avec le majeur gauche qui se trouvent au-dessus de ce paquet ; en même temps je prends le paquet de dessous entre le pouce, placé en arrière et les autres doigts, placés en avant.

« 5° Je soulève alors le paquet de dessus ainsi tenu, jusqu'à ce qu'il forme un angle droit avec le paquet de dessous, resté en sa position horizontale.

« 6° Je dégage enfin le paquet de dessous avec la main droite, j'abaisse l'autre paquet avec la gauche, de sorte que ce qui était dessus est venu au-dessous du jeu.

Au-dessous : Distribution correcte des cartes. (H. M.)



Les cartes ont repris l'ordre qu'elles avaient avant la coupe.

« Ce saut de la coupe peut être précédé d'un préliminaire qui a l'avantage d'écartier d'avance tout soupçon de tricherie.

« On commence par placer, très correctement, le paquet qui devrait former le dessus du jeu sur celui qui devrait former le dessous. On fait cette opération à même la table, de sorte que tout le monde le voit. Seulement, si vous regardiez bien, vous constateriez que le paquet de dessus dé-passe légèrement, en arrière, les autres cartes. En prenant tout le paquet ainsi formé et en le portant vers la main gauche pour pouvoir distribuer les cartes, on glisse le petit doigt entre les deux paquets inégalement superposés et on procède comme précédemment. Voilà pourquoi je vous ai recommandé de poser vous-même les deux paquets l'un sur l'autre et d'égaliser vous-même toutes les cartes.

« A propos du saut de la coupe, écoutez cette historiette amusante.

« Un jour, Robert Houdin, le grand prestidigitateur, reçut la visite d'un général en retraite, président d'un cercle parisien.

« — Monsieur, lui dit cet officier, je viens à vous pour que vous sachiez la bonne réputation de notre cercle. Nous sommes tous certains qu'un membre récemment reçu n'est qu'un vulgaire grec qui nous dévalise à tous les jeux. Mais malgré notre surveillance, nous n'arrivons pas à le surprendre en flagrant délit. Pourriez-vous nous aider à le démasquer ?

« — Oui, répondit Robert Houdin, après un moment de réflexion, si vous pouvez l'amener à faire une partie d'écarté avec moi.

« — Ce sera fait.

« — Et je vous livrerai votre grec.

« Aujourd'hui, les deux personnages adroits étaient assis en face l'un de l'autre ; mais Robert Houdin avait un double avantage sur son partenaire. Il se doutait qu'il avait à faire à une fripouille, tandis que son adversaire croyait lutter facilement contre une « poire ». Puis Robert Houdin, comme tous les prestidigitateurs, excellait au saut de la coupe d'une seule main, que les grecs n'emploient jamais, parce que généralement ce tour ne s'exécute facilement que si l'on se tient debout et comme les grecs sont toujours assis quand ils travaillent, ils ne pratiquent jamais le saut avec une seule main.

« Quand ce fut au tour de Robert Houdin à couper, il prit le jeu de la main gauche comme pour se le rapprocher et, tout en allumant une cigarette de la main droite, il fit sauter la coupe d'une seule main et procéda ensuite à la coupe des cartes. Notre grec n'avait rien vu. Croyant à une coupe régulière, il fit à son tour sauter la coupe et déranger lui-même tout ce qu'il avait arrangé pour gagner la partie. Stupéfait de ne pas trouver dans son jeu le roi et les trois grands atouts qu'il devait se servir si généreusement, il fixa son partenaire, puis il lui dit, avec un petit sifflement :

« — Vous êtes vraiment très fort, monsieur !

« — Je le crois volontiers, monsieur.

« — Alors ce n'est pas la peine de perdre notre temps. Passons à la grande salle. Nous travaillerons ensemble et partagerons.

« — Mille regrets. Je ne partage jamais ! Je suis un égoïste et garde tous les gains pour moi. Aussi vais-je commencer par vous inviter sérieusement à vider les lieux et à n'y plus revenir.

« — Ainsi ferai-je, mais pas avant de vous avoir dénoncé à ces messieurs du Comité. Ils tueront deux mouches d'un seul coup !

« — Faites comme il vous semblera bon, mais je vous préviens que ces messieurs du Comité me connaissent. Je suis Robert Houdin.

(A suivre.)

GEORGES MANDY.

L'IVROGNERIE

Le buveur invétéré PEUT ÊTRE GUÉRI EN 3 JOURS s'il y consent. On peut aussi le guérir à son insu. Une fois guéri, c'est pour la vie. Le moyen est doux, agréable et tout à fait inoffensif. Que ce soit un fort buveur ou non, qu'il le soit depuis peu ou depuis fort longtemps, cela n'a pas d'importance. C'est un traitement qu'on fait chez soi, approuvé par le corps médical et dont l'efficacité est prouvée par des légions d'attestations. Brochures et renseignements sont envoyés gratis et franco. Écrivez confidentiellement à :

Remédès WOODS, Ltd. 10, Archer Str. (188 AG) Londres W 1



GRATUITEMENT... le FAKIR AIN-DRAM par ses études astrologiques vous guidera dans la vie. Actuellement en France, le célèbre FAKIR AIN-DRAM, astrologue réputé, maître des merveilleux secrets de l'Inde antique, vous donnera des conseils relatifs à votre SANTÉ, vos AFFAIRES, vos AMOURS. Le don merveilleux qu'il possède de lire le passé et l'avenir des destinées humaines est saisissant : laissez-le être votre conseiller et ami ; il vous évitera les ennuis et chagrins qui ont accablé votre passé ou qui vous menacent peut-être à l'heure présente. Pour profiter de cette occasion unique de faire votre bonheur, indiquez-lui sans retard, votre nom et prénom, ainsi que votre date de naissance et adresse exacte. Cette étude cependant détaillée et précise, est entièrement gratuite, mais vous pouvez joindre 3 lrs - en timbres-poste de votre pays - pour couvrir les frais d'écriture et de port. Adresser votre demande au FAKIR AIN-DRAM, Service 29, P.R. Bureau 111, rue Ste-Anne, n° 4, Paris (11^e). (Ne pas oublier la mention P.R. Bureau 111, sur l'adresse) Indiquez si vous êtes Monsieur, Madame ou Mademoiselle. Recommandez-vous de ce journal

L'AFFAIRE CASTAING

(Suite de la page 7.)

choisit pour cette raison, 2 heures de l'après-midi.

Le 6 décembre, à 7 heures du matin, Castaing fut avisé qu'on allait le transférer immédiatement à la Conciergerie ; il s'enquit du motif de ce transfert ; on lui répondit que c'était pour une communication urgente qui devrait lui être faite au Palais de justice : « Je vois ce que c'est », dit-il en hochant la tête. A 8 heures, il était à la Conciergerie, et là, la communication urgente lui fut faite : son pourvoi avait été rejeté. Il écrivit alors une longue lettre à son amie, « lettre remarquable par un mélange confus d'idées religieuses et philosophiques ». Sur sa demande, on fit le nécessaire pour que son père et sa fille soient autorisés à lui rendre visite ; pour des motifs inconnus, cette entrevue n'eut pas lieu. Castaing reçut, comme il l'avait sollicité, mais par écrit, la bénédiction de son père. Il fut ensuite conduit à la chapelle et, ayant auprès de lui l'aumônier, y demeura jusqu'au moment où on vint le chercher pour le faire passer dans l'avant-greffe et le remettre à l'exécuteur.

Castaing comptait avoir encore à vivre au moins jusqu'à 4 heures, cette avance de deux heures l'impressionna profondément ; ses forces l'abandonnèrent, on lui fit prendre un potage et un verre de vin.

Un témoin de l'exécution a ainsi narré les derniers moments de Castaing :

« A sa sortie du dernier guichet de la Conciergerie, on le vit entendre sans beaucoup d'émotion les murmures de la foule. Il s'élança alors sur le crucifix, l'embrassa avec force et à plusieurs reprises. On fut obligé de le monter à bras sur la fatale charrette. Pendant qu'on le liait, il promenait ses regards autour de lui avec un air assez tranquille ; mais, pendant le trajet de la Conciergerie à la place de Grève, son maintien fut loin de conserver la même assurance. Son visage devint d'une pâleur mortelle ; sa tête, cédant aux secousses de la charrette, tombait sur l'épaule de l'aumônier avec qui il conversait de temps en temps.

« Arrivé au pied de l'échafaud, il tomba plutôt qu'il ne se mit à genoux, et demeura dans cette attitude près de quatre minutes. Il n'eut pas la force de se relever. Deux aides de l'exécuteur le portèrent sur la planche fatale, déjà privé pour ainsi dire de l'existence. »

F.-H.

“ Mon Ciné ”

S'AMÉLIORE

et publiera prochainement dans chaque numéro un captivant

ROMAN-CINÉ COMPLET

Tiré d'un grand Film à succès

LE PREMIER ROMAN-CINÉ

SERA

Le Congrès s'amuse

Le Film qui triomphe en ce moment

EN VENTE PARTOUT

Le N° 75 Centimes

Les Bandits masqués de la rue La Fayette

M^r Salomon Baruch nous raconte l'attentat et nous donne des précisions nouvelles

Quand deux cents policiers courent après trois malfaiteurs, la partie n'est pas égale. Elle n'est pas égale pour les policiers. Il est plus facile à trois malfaiteurs d'échapper à deux cents inspecteurs qu'à ceux-ci de retrouver ceux-là. Il convient donc, en toute impartialité, de rendre hommage au mérite des hommes de police.

Mais le résultat à quoi leur perspicacité parvient n'enlève rien — il y ajoute, au contraire, à l'intérêt passionnant de l'extraordinaire équipée des bandits masqués. Leur déconcertante audace et l'exceptionnelle réussite de leur étonnante attaque ont à ce point stupéfié et alarmé l'opinion qu'il n'est pas trop tard encore pour évoquer les premières heures incertaines de l'attentat et les contradictoires déclarations des témoins de l'affaire.

Le lendemain de l'attentat, ma curiosité a voulu présenter ses indiscrets hommages aux victimes du téméraire cambriolage. C'est le meilleur temps pour un enquêteur. L'émotion troublée de la première heure ne dicte plus de témoignages épouvantés. Il n'est pas trop tard encore pour que la réflexion ait imposé une attitude et fixé une assurance.

Comment on pénètre dans la banque Baruch.

Vingt-huit heures, très précisément, après l'attentat, j'ai refait le chemin des cambrioleurs. Une plaque rouge, à gauche du porche de l'immeuble du 15 de la rue La Fayette, soulignée de mots étrangers m'indiquait cependant la présence et l'étage de la banque Baruch. Un agent est de planton, depuis hier, devant la porte. Il a, à cette heure, le même retard que moi et la même excuse. Il n'est pas probable que les malfaiteurs tentent derechef leur coup aujourd'hui.

Le hall est important. Une cour présente le décor vieillot d'une fontaine de pierre encadrée de lierre. Un large escalier où trois hommes peuvent avancer de front. Troisième étage. Une autre place répète celle de la rue. Double porte. Au battant de droite, une pomme de porcelaine jaune. Je la tourne. La serrure joue. Le battant s'ouvre.

Je remarque instantanément que la serrure glisse sans bruit et que les gonds jouent avec douceur. Tout cela paraît admirablement huilé. Pourquoi ce mot dans les premiers rapports : « On n'a pas entendu le dé clic (sic) de la porte. » Moi aussi, je suis entré sans qu'on me remarquât. Je suis dans une antichambre, un corridor plutôt, qui se continue à droite et à gauche de mon point d'arrivée. A gauche, une table avec un petit standard téléphonique et une porte close. A droite, une porte ouverte sur une large pièce où je vois, derrière l'étroit comptoir circulaire de chêne clair, un monsieur debout. Lui ne me voit pas, ne m'a pas entendu, non plus que deux employés installés devant leur machine à écrire.

Si je portais un masque et deux brownings, j'entrerais exactement de la même façon que les méchants garçons d'hier. Peut-être n'en sortirais-je pas de même. C'est une expérience que je n'ai pas tentée.

M. Salomon Baruch, directeur.

Je demande au monsieur qui est debout : — Pourrais-je voir, M. Salomon Baruch, le directeur ?

— A quel sujet, monsieur ?
— Au sujet des événements d'hier.
— C'est moi qui suis Salomon Baruch, le directeur.

Il sourit. Je souris aussi. M. Salomon Baruch est un homme de quarante-cinq ans environ, dont le visage exactement rasé présente une apparence de ronde bonhomie. Il est vêtu avec une stricte simplicité. Il parle aisément notre langue, dont il comprend — je le remarque — toutes les finesses, encore qu'il les exprime avec un accent slave assez marqué.

Aussi bien dois-je ici rapporter, je veux dire répéter, les termes précis de ses déclarations. Evidemment, je m'attendais à entendre, de cette bouche autorisée, les phrases et les mots que d'heure en heure, depuis hier, il a dû dire et redire aux journalistes et aux magistrats. J'apprends qu'il a peu parlé aux journalistes. J'apprécie d'autant ce qu'il me narre. Mais je m'étonne, sans en rien laisser voir, de connaître encore du nouveau et de l'inattendu.

Je croyais savoir, en entrant, que les bandits avaient terrorisé sept personnes, refoulées dans un bureau du fond de la banque, et que ces trois assaillants devaient être vraisemblablement des clients de la maison. Une phrase de l'enquête flotte dans ma mémoire : « M. Salomon Baruch est convaincu que le chef de la bande le connaissait personnellement. » Une autre constatation imprègne mes souvenirs : « Le second

bandit savait l'emplacement du coffre-fort... Et je suis entré avec l'assurance qu'il y avait dans l'affaire trois hommes masqués.

Ce ne sont pas des clients de ma banque !...

Voici donc le moment d'entendre, d'écouter M. Salomon Baruch, témoin principal et qualifié, et de lui laisser la parole.

D'abord, les constatations. Au moment où je leur parle, je suis appuyé sur la barrière circulaire du comptoir. Elle est à la hauteur de ma poitrine. Je cherche la porte où elle peut s'ouvrir. Elle n'est pas apparente. Il a fallu l'escalader. Pour ce faire, les trois coquins, empêtés de pardessus et d'armes, devaient être un peu acrobates. M. Salomon Baruch en convient. Son sourire consterné accompagne cette déclaration :

— Quand on voit devant soi des brownings et un couteau...

Il m'expose avec une émouvante sincérité :

— Je n'ai pas compté... Par la suite, j'ai vu qu'ils étaient trois. Sur le moment, j'ai remarqué, à chaque poing tendu, un pistolet ou un poignard. Résister ? C'était risquer sa vie, la vie des autres...

Et je comprends aussitôt ce que M. Baruch ne me dit pas : se défendre, c'était, pour lui, exposer l'existence de son personnel. Un employé, M. Bayard, dont le courage semble justifier le nom, paya un geste de résistance d'un coup de couteau... Je demande de ses nouvelles. Elles sont bonnes.

— Les coupables sont, dit-on, les clients de votre banque ?

Je l'ai lu partout. M. Salomon Baruch, à ces seuls mots, anime sa placidité d'un démenti calme et formel.

— Non, monsieur. Certainement pas. Contre cette supposition, j'ai toujours protesté, je connais mes clients, tous mes clients. Ce sont les mêmes depuis quatre ou cinq ans. Je les mets tous hors de cause, sans hésiter.

Il ajoute :
— On a voulu rechercher aussi parmi des chômeurs polonais ou étrangers. J'en compte parmi mes clients. Donc je les connais. C'est impossible. Sur la nature même des coupables, j'ai ma certitude.

On juge si je brûle de l'arracher à M. Salomon Baruch. Je le confesse, je n'ai pas cette peine. Il m'expose avec assurance :

— Ce sont des malfaiteurs internationaux.

Un coup de « professionnels ».

Et il entreprend la démonstration de sa thèse :

— Leur coup était préparé avec minutie, et compétence. L'ensemble dans la soudaineté de l'attaque et la division du « travail » après l'assaut sont le fait de professionnels habiles et non de voleurs occasionnels. J'ajoute que leur connaissance des langues étrangères et française en sont une preuve supplémentaire.

— Votre établissement ne faisait-il pas d'affaires avec de nombreux étrangers, dont certains, précisément, la fréquentent, me dites-vous, depuis plusieurs années ?

— Non, monsieur. Ceux-ci, je les connais, vous dis-je. En outre, ma banque, qui existe depuis six ans, ne fait pas d'affaires avec une clientèle flottante et inconnue, ma banque assure les finances de Yougoslavie et n'a pas de relation avec des malfaiteurs équivoques.

— On a dit...

— Ce qu'on dit ainsi est faux !...

— N'avez-vous pas déclaré que le chef des bandits paraissait vous connaître ?

— Jamais ! Celui qui dirigeait la bande a appuyé le canon de son arme ici, monsieur, sur ma tempe...

Et l'index de M. Baruch marque fortement le côté droit de son front.

— ... Et il m'a demandé de le conduire à mon coffre-fort. C'est bien la preuve qu'il ne connaissait pas les habitudes de la maison...

— Très juste... mais n'êtes-vous pas resté immobilisé dans le bureau où les malfaiteurs vous avaient refoulé ?

— Non... je me suis levé... j'ai conduit le voleur à mon coffre, dans le bureau voisin, ici...

Et le directeur me montre, au fond du bureau principal, la porte qui s'ouvre sur les deux autres pièces.

— ... Que voulez-vous que je fisse...



M. Marc Riemer, client de la banque Baruch, fut le premier à donner l'alarme et à alerter la police. (R.)

Un pistolet chargé dont je sentais le froid au-dessus de l'oreille ? Je l'ai conduit au coffre...

— Où il a pris les billets ?

— Non, monsieur. Dans le coffre, il n'a rien trouvé du tout... Il y avait 150 000 francs qu'il n'a pas vus...

Ici, un sourire malicieux.

— C'est dans ce petit classeur qu'il avait trouvé 138 000 francs en billets et en rouleaux de monnaie...

L'un des bandits n'était pas masqué.

— Il paraît que deux Hongrois, l'autre jour, sont venus chez vous s'informer des changes...

— Rien de commun avec ces bandits.

— Mais ils étaient masqués...

Alors, ici, M. Salomon Baruch me fait cette déclaration que j'enregistre :

UNE ERREUR JUDICIAIRE ?

L'ancien gendarme Gogris a-t-il tué le garde Fèvre ?

Le jury de l'Yonne a répondu oui, mais...

Si le cadavre d'André Fèvre n'avait pas étalé sa plaie sanglante et mortelle parmi cette population de paysans et de chasseurs, Gogris serait encore aujourd'hui un homme respecté et libre.



Voici une vue intérieure des bureaux de la banque Baruch, rue La Fayette. A gauche : la caisse d'où cent trente mille francs furent retirés par les mystérieux agresseurs masqués. (W. W.)

— Non. Deux seulement étaient masqués d'un passe-montagne et d'un foulard. Le troisième ne l'était pas...

— Vous l'avez bien vu ?

— Oui.

— Et vous ne l'avez pas reconnu ?

— Non.

Je comprends, et je n'ai pas besoin de la noter, toute l'importance de cette remarque.

— Avez-vous pu observer les vêtements de vos agresseurs ?

— Parfaitement. Ils étaient vêtus correctement, mais très simplement.

— Les malfaiteurs internationaux, d'habitude, sont élégants.

— Pas lorsqu'ils opèrent, peut-être...

J'avoue à M. Baruch, sur ce point, mon ignorance pareille à la sienne. Et je prends congé en le félicitant, ainsi que son personnel, d'avoir échappé à l'attentat.

J'observe que ses obligantes et très spontanées déclarations me paraissent établir, pour la première fois, qu'il ne soupçonne aucun client, que sa banque ne fait guère que des finances d'Etat, qu'il a lui-même indiqué le coffre-fort à ses agresseurs, que l'un d'eux avait le visage découvert et qu'il l'a parfaitement vu...

Clientèle indésirable ?

Une enquête dans l'immeuble est plus délicate. Nul ne sait rien. Et si certains déplorent une clientèle douteuse et suspecte, personne ne semble vouloir prendre la responsabilité d'une affirmation individuelle. Les deux cambriolages du 23 août 1930 chez M^{me} Riellan, locataire du quatrième, et de janvier 1932 chez M. Lucas, co-locataire de la banque, corroborent-ils cette opinion discrète ?

Elle s'exprime, en tout cas, par une demande d'expulsion contre la banque Baruch, déposée le lendemain de l'affaire. Mais cette demande ne s'explique-t-elle pas elle-même par des raisons locales ? La crise des loyers est cause de tant de convoitises promptes à s'allumer...

Dans la centaine de lettres anonymes reçues par la police et sur quoi enquêtèrent MM. Guillaume, commissaire divisionnaire à la Police, judiciaire, Moreux, inspecteur principal, et Buchsmuller, brigadier-chef, n'en est-il point deux ou trois qui, si elles ne peuvent nier l'attentat, en exposent, à leur manière, le caractère ? Ne nous égarons pas... Mais relevons que l'écriture de ces écrits a été confrontée avec celle de certain candidat locataire apparemment pressé...

Ainsi, toujours, la comédie côtoie le drame. Tirons encore du fait cette moralité. C'est que la vérité est difficile à extraire des témoignages, alors que les sincères et les meilleurs semblent impossibles à fixer dans leur immuable et définitive unité.

LOUIS MARS.

vait pas su s'y faire aimer. Peut-être avait-il gardé quelque rudesse de maréchaussée. Et puis « il n'était pas du pays ». Le « hors-venu » a voulu faire de la culture. Et de la chasse. Jalousies. Histoires de voisins. Chien empoisonné. Ruches ravagées. Haines paysannes, rancunes de chasseurs.

Tout cela, monnaie courante de l'existence rustique. Le village n'est si beau que quand on le voit peint sur le penchant de la colline. Où sont les torts, d'ailleurs ? Ce n'est plus la question.

M. De Moro-Giafferi nous dit...

La question est de savoir si Gogris est un assassin. Elle semblait résolue, après l'admirable plaidoirie du plus grand avocat d'assises de la France contemporaine. M. de Moro-Giafferi décourage l'épithète et est au-dessus de la louange. Il a tout dit. Il a tout prouvé. Gogris a été condamné...

J'ai revu, chez lui, le défenseur au verbe prestigieux. Il sait que sa conscience, après son effort, peut être en repos. J'ai compris l'angoisse de son cœur. Qu'on sache bien qu'un avocat, d'ordinaire, est souvent le dernier à croire à l'innocence d'un client. Et ne qu'on ne s'attende pas à sa sensibilité une si candide ingénuité.

M. de Moro-Giafferi m'a dit : — Étudiez l'affaire des gouttes de sang... Je l'ai étudiée. Et tout le reste aussi.

Les charges de l'accusation.

C'est la thèse de l'accusation que je veux d'abord vous apporter.

Le cadavre du garde fédéral André Fèvre a été découvert dans un bois le 16 septembre. Le garde Delidais a déclaré : « Gogris était un braconnier. Il posait des collets dans son bois. Garde de M. Bertrand, je n'avais pas le droit de verbaliser chez Gogris. J'ai demandé un garde de la Fédération des chasseurs, qui, lui, peut verbaliser partout. André Fèvre est arrivé le 15 septembre. Je l'ai accompagné. Nous avons guetté Gogris. Nous l'avons vu venir, vers 11 h. 30, avec son chien. Fèvre est entré dans le bois. Je lui ai donné rendez-vous à la sortie du bois. J'ai entendu Fèvre interpeller Gogris. Discussion. Puis j'ai entendu un coup de feu formidable. Un instant, je me suis dit : Est-ce que Gogris aurait tiré sur le garde ? Et puis, j'ai pensé : Non, ce n'est pas possible... C'était bien cela, pourtant. On a trouvé Fèvre tué d'une décharge de coup de fusil. Son carnet de verbalisation avait disparu. Nul autre que Gogris n'a pu faire le coup. »

Aux Assises, le président Thibierge a dit aux jurés : « Gogris avait tiré avec son fusil. L'expert, M. Flobert, viendra vous le dire. » L'accusation a rappelé : « Sur la veste de chasse de Gogris, on a relevé des traces de sang. L'expertise a reconnu du sang de gibier. Et aussi quelques gouttes écrasées de sang humain. »

Qu'après cela le jury ait condamné, cela paraît tout naturel. Sans doute. Mais...

Delidais, principal témoin.

Mais il faut reprendre, une à une, les « charges », que les juges appellent des « présomptions » quand il n'y a pas de preuves.

Le garde Delidais a entendu le coup de feu. Il a pensé, une seconde, à un meurtre. Son collègue était seul à seul avec Gogris. Il a bondi dans le bois, pour s'informer, porter aide à l'autre garde ?

Non. Il a continué sa route, tranquillement. Interrogé, il a répondu : « Je n'avais pas le droit de verbaliser sur le terrain de Gogris. »

Alors, a-t-il appelé son compagnon tout proche ? Non.

Le garde Delidais a attendu le garde Fèvre, comme il était convenu. Le garde Fèvre n'est pas venu. Delidais est-il rentré dans le bois où il déclare avoir entendu le coup de feu ? Il ne s'agissait pas de verbaliser, mais de se renseigner. Non. Il a attendu un moment, et puis il est parti.

Il est parti chez lui, pour changer de linge. Changer de linge ? Il a déclaré qu'il

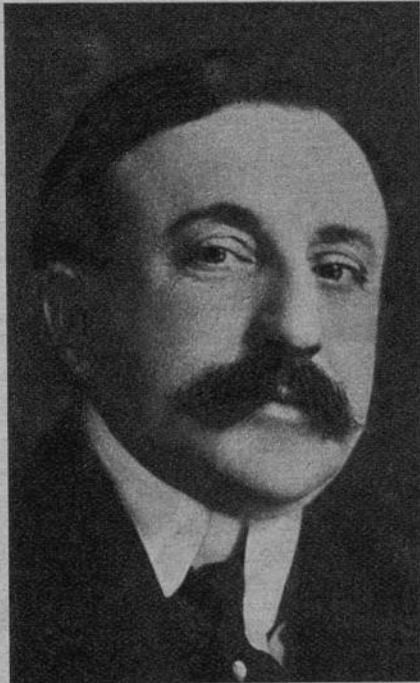
avait eu chaud. Chaud ? En septembre, le matin, en attendant au coin d'un bois ?

Ensuite, il se rend à la gendarmerie et fait sa déclaration. Plus d'une heure après... Un témoin, M. Charpentier, s'est étonné du peu de curiosité que Delidais manifesta sur le sort de Fèvre. Son étonnement fut partagé...

Il faut tout dire, cependant. Qu'on écarte une hostilité possible entre les deux gardes — hypothèse facile et féconde en conséquences injustes. C'est Delidais qui avait demandé l'adjonction d'un garde fédéral. L'impartialité, ici, est un devoir. Et c'est le même devoir qui fait noter aussi l'attitude de Delidais. Conclure ? L'affaire serait trop simple si la conclusion en était aisée. Il ne s'agit pas de Delidais. C'est Gogris qui a été condamné à huit années de réclusion.

Les rumeurs du village.

L'affaire, on le conçoit, a bouleversé le hameau du Château. On a beaucoup parlé, les soirs à la veillée. On a parlé tout bas. Trop bas pour qu'un enquêteur parisien



M. de Moro-Giafferi.

puisse entendre. Et la justice elle-même a eu beau tendre l'oreille...

Une femme du pays m'a parlé, tout bas, elle aussi, comme à la veillée... Gogris n'avait pas que des ennemis. Et ceux-là mêmes sont restés atterrés de l'énormité du forfait. On s'est étonné, devant l'âtre, parce que Delidais n'était pas entré dans le bois, parce qu'il était rentré chez lui, parce qu'il était allé ensuite seulement prévenir les gendarmes... On dit... on murmure... Ce serait une injustice de répéter les mots chuchotés dans l'ombre, les confidences faillibles et anonymes, les rumeurs controuvées. « On m'a dit que... » Demandez le nom. Un hochement de tête vous répond. Obtenez un nom. L'interpellé laisse tomber : « Je n'ai jamais dit ça... » Et personne ne se souvient plus...

Et tout le monde vous dit : « Sur-tout, ne dites pas mon nom dans les journaux... »

Comment rattraper le bruit qui court et qui est parti on ne sait d'où, même si son murmure prétend que le coup de feu aurait été entendu à cinq heures du matin dans le bois Gogris, quand celui-ci était couché, ce qui explique qu'on ait trouvé tout froid le cadavre de Fèvre ?

Les gouttes de sang.

Restent deux charges : les expertises. Quand M. Flobert est venu à la barre, il

n'a pas confirmé l'assurance de M. le président Thibierge. « Croyez-vous que le coup de feu ait été tiré par le fusil de Gogris ? » Il a répondu : « Je ne le pense pas. »

Seconde expertise, seconde charge : les gouttes de sang humain sur la manche de la veste de Gogris. Lors de la première audience, un témoin a téléphoné de Paris : « Je sais d'où vient le sang. » Il a donné son nom et son adresse. Le lendemain, il est arrivé à Auxerre. Il a raconté l'affaire : le 13 septembre, un lièvre blessé par lui a été ramassé par Gogris. Le lièvre, en se débattant, a, de ses griffes, égratigné Gogris. Celui-ci s'est essuyé nonchalamment sur sa manche. C'était la même veste. C'était la même manche. On lui a demandé — pourquoi ? — « Vous étiez un ami de Gogris ? » Il a répondu : « Je le voyais pour la première fois. J'ai chassé une fois avec lui et d'autres invités. Je ne l'ai jamais revu depuis. »

Alors, on a estimé que son témoignage était tardif.

Un homme de devoir.

M. de Moro-Giafferi m'avait dit : « Voyez ce témoin. » Je suis allé le voir. Je l'ai trouvé à son atelier. C'est un petit patron, un bon artisan penché sur son travail. Il m'a demandé : « Ne dites pas mon nom ni mon adresse. » Je crois bien que j'ai promis. Qu'il me pardonne. Je ne tiendrai que la moitié de ma promesse. C'est pour proclamer que je ne connais personne qui porte plus que M. Thiébaud un bon visage et un bon cœur d'honnête homme. Entrez avec moi au fond de cette cour, dans cet atelier où il pose l'outil, et vous ne l'entendrez pas sans émotion nous dire :

— C'est un cas de conscience. Quand j'ai lu dans le journal qu'on reprochait à Gogris ces taches de sang, j'ai pensé à ce

que j'avais vu le jour de l'ouverture, où j'avais chassé au château, avec M. Paqué, mon ami. J'ai dit à ma femme : Qu'est-ce qu'il faut faire ?...

Alors, c'est M. Thiébaud qui reprend, avec un beau regard clair et droit :

— J'ai dit à mon mari : il faut le dire aux juges. Tu vas téléphoner à Auxerre.

— Je suis monté chez une voisine, reprend M. Thiébaud, j'ai téléphoné. Deux heures après, un inspecteur de police est venu. Il a pris des renseignements. Je suis parti à Auxerre. J'ai dit ce que vous savez. Je ne pouvais pas garder ça pour moi.

Et il ajoute avec une noble simplicité : — Si je n'avais rien dit, aujourd'hui je penserais que c'est à cause de moi qu'il a été condamné. Et je ne pourrais plus dormir...

Je ne comprends pas que la justice n'ait pas salué très bas ce témoin-là.

« Ce n'était pas Gogris... »

Mais que reste-t-il des « charges » de l'affaire ?

Il reste ceci : M. Saddler, femme d'un garde ennemi de Gogris, ami de Delidais, a vu l'homme qui quittait le bois à onze heures et demie, après le coup de fusil. Elle a dit : Ce n'était pas Gogris.

Mais elle n'a pas dit qui c'était. Et son mari Saddler lui a reproché « d'avoir eu la langue trop longue ». Il a dû le reconnaître, en se grattant la tête, l'air bien ennuyé, à la barre des témoins. Ce n'était pas Gogris !...

Et Gogris a été condamné à huit ans de réclusion.

Je revois M. Thiébaud, devant son établi : « Si je n'avais rien dit, aujourd'hui je ne pourrais plus dormir... »

Je dédie cette phrase aux témoins de Bussy et au jury de l'Yonne.

MAURICE CORIEM.

On accuse, on plaide, on juge...

La bataille au lavoir.

M. L... a un mari qui prise trop, au gré de sa jalouse épouse, le charme de M. J..., une jeune voisine polisseuse de son état. M. L..., pour pratiquer le joli métier de fleuriste, n'en manie pas moins avec virtuosité le vocabulaire en honneur chez les chauffeurs et, un beau matin, lorsqu'elle rencontra dans un lavoir des Batignolles celle qu'elle considérait comme sa rivale, elle lui décocha quelques épithètes malsonnantes, auxquelles l'autre répondit sur le même ton :

— Vous faites la coquette avec mon mari ! reprocha M. L..., tout en savonnant vigoureusement un drap.

— Que non pas, c'est lui qui me courtise, répliqua M. J..., en frottant avec énergie une serviette.

— Vous êtes une fille, mademoiselle !

— Vous en êtes une autre, madame !

— Je vous défends de m'injurier !

— Taisez-vous ou gare à vous.

— Vous ne me faites pas peur, espèce d'autruche !

Sans doute « ce nom d'oiseau » impressionna-t-il péniblement M. J..., car elle n'en put entendre davantage et, renouvelant avec quelque variante la scène de l'Assommoir, elle saisit, nouvelle Gervaise, sa planchette à savonner et en frappa à plusieurs reprises M. L... à la tête.

Celle-ci eut un saignement de nez et il fallut l'intervention des autres ménagères pour séparer les deux antagonistes.

Assister au flirt d'une voisine avec son mari et, de plus, recevoir de ladite voisine, d'abord des injures, puis quelques vigoureux coups de planchette, c'en est trop, jugea la femme légitime irritée, qui assigna devant le juge de paix du XVIII^e arrondissement son adversaire.

Jeune, gracieuse et aimable, n'évoquant nullement une virago à la planchette menaçante, M. J... expliqua docilement que M. L... s'était méprise et que jamais,

au grand jamais, elle n'avait songé à « suborner » (sic) un homme marié, mais à cette déclaration, M. L... s'indigna :

— Vous mentez, mademoiselle, vous avez voulu « distraire » (reste) mon mari de moi !

— Non, madame.

— Si, mademoiselle, et même qu'un jour, vous lui avez offert, pour le séduire, des pivoines ! Cette évocation de l'offre des fleurs de pourpre faisant monter le rouge aux joues de M. J..., le juge de paix met fin à cette scène « courtoisesque » en accordant à M. L... 200 francs de dommages-intérêts. Mécontente et courroucée, l'épouse se retira en déclarant que deux billets de cent francs ne payaient pas suffisamment la double meurtrissure d'une jalousie conjugale et d'une bosse provoquée par le coup de planchette et qu'elle ferait appel.

M. J..., toujours souriante, ne souffla mot et accepta, avec une aimable révérence, la condamnation pécuniaire qui la frappait.

Rôle des Assises de la Seine.

Vendredi 4 et samedi 5 mars. — Richard, Louis : meurtre. Défenseur : M. Campinchi.

7 mars. — Tomasini, Antoine-Jean : assassinat. Défenseur : M. Campinchi.

8 mars. — V. Le Guen, née Marie Ladonder : tentative de meurtre, port d'arme prohibée. Défenseurs : M. Le Bail et Huet.

9 mars. — Brazzer, Synchia : meurtre. Défenseur : M. Torrès.

10 mars. — Séguard, Charles : meurtre. Défenseur : M. Dollery.

SYLVIA RISSER.



Mozen Bengayische (à gauche), en compagnie de sa maîtresse, se faisait un métier d'escroquer les journeurs. Les meilleures choses ne peuvent pas durer : le jeune voleur a été arrêté. En même temps que lui, la jeune femme, Marceline Lecaux (à droite), a pris le chemin du Dépôt. Malgré les cinquante plaintes déposées contre lui, le couple a le sourire. (R.)



Pour défendre son ami Sekhar Mokrane, la danseuse arabe Simia ben Zimrat a joué du revolver. Deux hommes ont été blessés... et l'ami de la danseuse également. (R.)



Pascaline Loyer (à gauche) a été arrêtée à Nantes, avec sa sœur Marie Back (à droite). Escroquerie particulièrement odieuse : les deux sœurs ramassaient des fonds pour une soi-disant propagande pacifiste. Elles opérèrent en Allemagne, Belgique et France. Le mari de Marie Back a été arrêté aussi à Bayonne. (R.)





L'entrée du parlement de la capitale hongroise. C'est à l'endroit marqué d'une croix que l'exécution eut lieu. (R.)

Un médecin de Budapest a hypnotisé, à titre d'expérience, un condamné que la peur de la mort avait rendu presque fou. Sous l'influence de l'hypnose, le sujet se calma, s'en alla tranquillement sur le lieu de l'exécution et mourut le sourire aux lèvres.

Les détails simples et secs que nous donnons ici sur l'essai médical tenté par un praticien connu ne le cèdent en rien à la terrifiante fantasmagorie d'une nouvelle d'Edgar Poe. Le nœud de cet essai est constitué par cette fameuse force mystérieuse, l'hypnotisme, qui déjà fut, à maintes reprises, employé pour le bien et pour le mal, pour la guérison de certains malades et, malheureusement aussi, pour inciter certains individus à commettre des crimes. Toutefois, l'hypnotisme n'a pas encore été utilisé — nous le croyons du moins — jusqu'à ce jour, pour calmer l'angoisse mortelle d'un condamné à mort.

Peu de personnes de Budapest connaissent cet intéressant essai scientifique quoi qu'il eût lieu sous le contrôle de la plus large publicité sur l'une des places les plus fréquentées de la capitale hongroise.

C'était en 1919, à l'époque de la terreur rouge en Hongrie. La cour martiale révolutionnaire condamna à mort un jeune soldat rouge, un pauvre tzigane, âgé de vingt-deux ans. La justice communiste voulait absolument faire un exemple; c'est pourquoi le tzigane fut, pour un vol insignifiant, condamné à être passé par les armes. Le tribunal statua en même temps que l'exécution aurait lieu sur la place du Parlement.

Un jeune médecin neurologue connu pour d'importants travaux, le Dr Louis Schmidt, attaché à la clinique neurologique du professeur Moravosik, était, à l'époque, de service auprès de la Cour martiale. En cette qualité, le jeune praticien avait sauvé la vie à un assez grand nombre de victimes politiques qu'il devait examiner au point de vue mental, en les déclarant « irresponsables ».

Il eut également à s'occuper du tzigane condamné à mort, mais par malchance il ne put rien risquer en sa faveur, parce que les bourreaux rouges, qui, depuis quelque temps, le soupçonnaient, le surveillaient de près.

En cette occurrence, le Dr Schmidt aida le malheureux d'une autre manière. Il résolut de le délivrer par hypnose de l'épouvantable peur qu'il avait de la mort.

Conformément à son devoir, il avisa de sa tentative le « camarade » ayant joué le rôle d'avocat général, qui, du reste, n'y trouva aucun inconvénient.

L'exécution devait avoir lieu à huit heures du soir. Le médecin entra à dix heures du matin dans la cellule du condamné à mort, qui, terrorisé, désespéré,

se roulait à terre. Les genoux claquant l'un contre l'autre, la figure blême, ignorant l'heure de son exécution, il sursautait de peur chaque fois que l'on ouvrait la porte de sa cellule, croyant que l'on venait le chercher.

Le médecin fit conduire le jeune homme dans son bureau de service où il lui dit de se coucher sur un sofa et calma le malheureux condamné qui ne cessait de trembler en lui disant que l'heure de l'exécution était encore bien loin.

Bientôt le bureau du médecin fut envahi par une foule de « juges » de la cour martiale.

Pour débiter — ce fut la partie la plus délicate de son entreprise — le docteur chercha à convaincre le jeune homme qu'il ne s'occupait de lui que dans son intérêt et il lutta pour capter sa volonté. Il y réussit au bout d'un certain temps et alors il put se mettre au travail.

— Je vais vous hypnotiser, dit-il au jeune homme, lentement, mais en insistant sur les mots. Puis il ajouta d'une manière plus persuasive encore et à plusieurs reprises, d'une voix monotone : Vous allez vous calmer. Vous serez tout à fait tranquille. Vous n'aurez aucune peur. Vous allez rester couché bien sagement. Vous cessez de trembler; vous voilà tout à fait rassuré maintenant.

Toutes les personnes présentes suivaient avec stupéfaction le travail du médecin.

De fait, elles constataient que les traits crispés du jeune homme se détendaient, au bout de quelques minutes, son agitation était remplacée par le calme le plus complet. Ses mains et ses pieds cessèrent de trembler et de son regard disparut toute lueur d'épouvante.

Voyant que sa suggestion commençait à produire l'effet, le praticien tenta d'affaiblir le désir de vivre du jeune paysan bien portant, vigoureux, mais primitif. Avec des mots tout-simples, il se mit à lui parler de la vie d'ici-bas et de celle de l'autre monde, de la misère de la vie de ce monde, où l'on ne peut rien obtenir sans peine, sans lutte, et de la vie de l'au-delà, où le bonheur nous échoit sans que nous ayons à fournir un effort quelconque, où règne une paix éternelle. Sous l'influence de l'engourdissement hypnotique, le jeune tzigane écouta, complaisamment étendu tout à son aise sur le sofa, comme s'il avait été chez lui et pas du tout sur le point de subir le dernier châtement.

Dans le cours de la conversation, le Dr Schmidt avait promis au condamné d'appeler sa mère dans la prison pour qu'elle

Un condamné à mort hypnotisé

puisse lui pardonner et lui dire adieu. — Tenez, mon garçon, lui dit-il tout à coup, voici votre mère. Faites-lui vos adieux !

Il prit une des mains du tzigane et la plaça dans l'autre, comme si c'était la main de la mère. Le tzigane se redressa, pressa tendrement son autre main et se prit même à la couvrir de baisers.

— Maman, sanglota-t-il tout haut, maman, pardonnez-moi de vous avoir occasionné cette honte.

Dans le bureau régnait un

difficulté comme un homme en ayant assez de la vie et attendant la mort comme une délivrance. Il ajouta qu'il devait marcher avec l'allure pénible d'un homme âgé entre les soldats, jusqu'au lieu de l'exécution; là il devait mesurer, lui-même, la distance et en montrant sa poitrine dire aux soldats : « C'est là que vous devez viser ».



Le docteur Louis Schmidt, qui est aujourd'hui le médecin-chef de la section neurologique dans un hôpital de Budapest, examinant une malade. (R.)

silence de mort. Émus jusqu'aux larmes, tous les assistants contemplaient le jeune homme dont la mère ignorait absolument dans quelles cruelles circonstances son fils allait disparaître quelques heures plus tard.

Après ce triste épisode, le médecin voulut faire reprendre de nouveau au condamné sa bonne humeur. Sortant de sa poche un simple bout de crayon de couleur brune, il le remit au jeune homme en lui disant :

— Acceptez, mon fils, cette excellente cigarette égyptienne que je vous ai apportée.

Le tzigane mit le crayon à la bouche et se mit à lancer en l'air des bouffées imaginaires de fumée, avec des signes non équivoques de la plus vive satisfaction, comme s'il dégustait réellement une fine cigarette égyptienne.

Reprenant son travail, le médecin ordonna finalement au jeune homme de dormir tranquillement jusqu'à sept heures en ajoutant :

— Si vous ne me voyez pas à cette heure-là, vous continuerez à dormir.

Il recommanda en même temps aux gardiens d'observer le condamné et alla se reposer, car l'expérience l'avait passablement fatigué.

Le Dr Schmidt revint auprès du condamné quelques minutes après sept heures.

Les gardiens lui signalèrent que le jeune tzigane s'était réveillé exactement à sept heures et que, les yeux chavirés de sommeil, il avait regardé tout autour de lui, puis qu'il avait changé de côté, pour se rendormir à nouveau, sans qu'ils aient pu réussir à le réveiller.

Le moment de l'exécution approchait de plus en plus. Le médecin suggéra alors au tzigane de se réveiller, non en jeune homme plein de vie, mais en vieillard de soixante ans. Il lui dit qu'il devait ressentir une fatigue profonde, se mouvoir avec

Il était alors huit heures moins le quart. Les gardiens, baïonnette au canon, vinrent chercher le condamné. Des centaines de curieux accompagnaient le lugubre cortège jusqu'au lieu d'exécution et le jeune tzigane marchait entre les gardiens, tout calme, mais à pas traînants comme un vieillard chargé d'années. Il ne prêta même aucune attention au bruit de la voiture mortuaire qui suivait le cortège portant le grossier cercueil destiné à recevoir son corps.

Le Dr Schmidt se tenait tout près du condamné, qui, sans cesse, cherchait le regard du praticien. Si celui-ci restait une seconde en arrière, le jeune homme hésitait également et dès qu'il sentait à nouveau sur lui le regard hypnotiseur du docteur, il reprenait tranquillement son chemin.

Lorsque le cortège arriva sur la place du Parlement, tout se produisit comme le médecin l'avait demandé. Tous les assistants purent voir le tzigane mesurer lui-même la distance, se placer en face du peloton d'exécution, ouvrir sa blouse de la façon la plus indifférente et puis l'entendre crier : « C'est là que vous devez viser ».

La salve partit, le malheureux s'éroula comme une masse, mais sa figure était d'un calme remarquable, voire même souriante.

Le médecin, le Dr Louis Schmidt, constata la mort et s'éloigna, exténué, harrassé, du lieu de l'exécution.

L'essai avait réussi. Grâce à l'hypnotisme, le jeune homme, devenu à moitié fou de peur, avait été délivré de la terrible angoisse et il était allé souriant au-devant de la mort.

Bel exemple de pitié et d'humanité qui mériterait bien d'être généralisé et adopté par tous les pays où subsiste encore la peine capitale !

LÉO VECSEY.

OHÉ, LES MATELOTS!

Depuis qu'il est arrivé à la Préfecture de police, M. Jean Chiappe poursuit une épuration rigoureuse de la capitale.

Cela n'a pas été sans mal, car le Préfet n'a pas à sa disposition la possibilité d'exiger de droit la fermeture de certains établissements de nuit hantés par une clientèle exagérément maquillée quoique uniquement masculine.

M. Chiappe, pour mener à bien ses pro-

jets, a éloigné les clients de ces boîtes dans lesquelles l'amour n'ose pas dire son nom, en les mettant dans l'obligation, eux, de dévoiler leur.

Presque tous les soirs des descentes de police sont effectuées. On questionne, on note des noms, des adresses, et les « amateurs » qui fréquentent occasionnellement ces boîtes, ne tenant nullement à avoir un dossier à la Préfecture, préfèrent s'en tenir, par la suite, aux établissements fréquentés par des femmes authentiques.

Les tenanciers des boîtes ayant vu leur clientèle fondre comme neige au soleil

tentèrent de réagir et d'attirer les chalandes en employant certains procédés d'un goût douteux dont voici le dernier en date.

Il existe actuellement, dans plusieurs cabarets spéciaux de Montparnasse, des faux marins. Des faux marins aux lèvres trop rouges, à la démarche provocante et à l'allure inquiétante. Ils réalisent, paraît-il, de fructueuses affaires, car nombreux sont les vicieux qui ont un faible pour les gentils « pompons rouges ».

Evidemment, l'uniforme est seyant, mais il est aussi porté illégalement et si l'on ne

peut museler l'amour qui n'ose dire son nom, on peut mettre fin promptement aux agissements de ces messieurs-dames qui arborent le col bleu dans un but trop évident de coquetterie lucrative.

Le prestige de notre marine a besoin d'être sauvegardé. Les étrangers qui viennent à Paris ne doivent pas pouvoir raconter chez eux à leur retour que de joyeux matelots français s'offrent chaque soir comme des filles.

Allons vite, monsieur Chiappe, un nouveau coup de balai s'impose. Débarrassez le trottoir parisien de ces ordures !

Contre le chômage...

Pour donner du travail aux OUVRIERS FRANÇAIS
Achetez un poste de T. S. F. FRANÇAIS



E. ANCEL, Constructeur
83, Rue de Rome, PARIS-17^e
Téléph. Wag. 66-21 - Métro : Rome

MAISON FONDÉE EN 1916

PAS D'ANTENNE ! PAS DE TERRE !
UNE SIMPLE PRISE DE COURANT !

Le premier **SUPER-HÉTÉRODYNE** sur SECTEUR
(4 lampes et 1 valve) fonctionnant sur cadre. **MOINS CHER**
que les Postes Étrangers à amplification directe. Tous les grands
postes **EUROPÉENS**, en fort haut-parleur, pendant les émissions
parisiennes, sans être gêné. **Sélectivité absolue.**

Complet en ordre de marche (avec cadre et diffuseur). **1 800 fr.**

A CRÉDIT 180 Francs à la commande
et 12 mensualités de 150 Francs

Pose **GRATUITE** dans la Région parisienne. -:- Magasin ouvert Dimanches et Fêtes.

SANS RIEN VERSER D'AVANCE



vous pouvez
avoir pour
12 versements
mensuels de... **45 frs**

notre... **Montre-Bracelet OR**
pour Homme

Prix 540 francs

Mouvement **CO-RE** QUALITÉ PARFAITE
GARANTIE 5 ANS
SUR FACTURE

Catalogue Général N° 72 sur demande

COMPTOIR REAUMUR 78, Rue Réaumur. PARIS



Fabrique d'**ACCORDÉONS**
François **DEDENIS**
BRIVE (Corrèze)
Fondée en 1887 Catal. ill. 1 fr.
Réparations. Nouvelle baisse de prix.

PROCHAIN CONCOURS

Secrétaire près les Commissariats de

POLICE à PARIS

Pas de diplôme exigé. Age : 21 à 30 ans.
Accessibilité au grade de Commissaire. Ecrire :
Ecole Spéciale d'Administration, 4, rue Férou, Paris-6^e.

CLINIQUE médico-chirurgicale, voies
urinaires, peau, syphilis,
malad. des femmes, 10, rue Beaugrenelle : mét. Beaugrenelle.

MME PREVOST Aven. préd. Cons. Date
juste. Pr. mod. 37, r. N.-de
Nazareth, pl. Rép. Id cour à dr. 3^e ét. Pas les Mrs.

Astrologie, Tarots, Lignes Main, Guide Précieux
Succès en tout. Date des événements.
Mme MAY, 86, rue des
Moines (Mét. Brochant) Paris-17^e
(de 2 à 7 h.) par correspondance. Prém. Date naissance. 20 frs.



VENTE RÉCLAME

MONTRE et chaîne,
ou bracelet de précé-
sion, pour homme et dame, remontoir
marchant 36 heures. Même prix : Bracelet
homme ou dame, lumineux au choix. Garanti
6 ans sur bulletin spécial. Env. cont. remb.
Fabrique **P.M. ERVICT**, Rue Amalot, Paris

9 fr.

Le charretier père de famille, était... une femme

Depuis quatre ans et demi, un charretier
qui se faisait appeler Williams Sidney
Holton, âgé de quarante-deux ans, vivait
dans un faubourg d'Evesham (Angle-
terre) avec une femme et deux enfants,
l'un âgé de six ans, l'autre de dix-huit
mois, dont il se disait le père. Transporté
à l'hôpital avec un accès de fièvre enté-
ritique, on a découvert que Holton était
une femme. Celle qu'on appelait Mrs. Hol-
ton se dit abasourdie de cette révéla-
tion.

Elle déclara qu'elle avait fait la connais-
sance de Holton à Birmingham, où il
était employé dans un wharf de charbon.
Il, ou plutôt « elle », vivait alors avec
une autre femme qu'elle quitta pour
s'unir à elle.

J'ai toujours cru qu'il était un
homme, dit-elle au reporter, sa voix était
celle d'un homme, de même que sa force
herculéenne. Il buvait plus que ses moyens
ne le lui permettaient et fumait quatre

onces de tabac par semaine dans une pipe
en terre. Chose encore plus extraordinaire,
Mrs. Holton déclare qu'elle croyait que
Holton était le père de son dernier né, qui
a, en conséquence, été enregistré sous le
nom de Holton. Les voisins du charretier
et ses compagnons de travail n'avaient,
eux non plus, aucun doute à ce sujet.

Bien que cette nouvelle ne parvienne
pas d'Amérique, elle paraît bien peu
vraisemblable !

Elle a paru pourtant dans le *Daily
Telegraph*.

Il est vrai que des événements de ce
genre ne doivent pas étonner les Anglais.
On se souvient qu'il y a deux ans,
une histoire presque semblable mit Lon-
dres en révolution. Il s'agissait d'un per-
sonnage connu sous le titre de « colonel »
qui avait été marié lui aussi et qui n'était
autre qu'une femme, ayant fait la guerre,
assurait-on, ce qui lui avait procuré
l'occasion de se couvrir de gloire.

Révélation du Secret de l'Influence Personnelle

Méthode simple que chacun peut employer
pour développer les pouvoirs du Magné-
tisme personnel, de la Mémoire, de la
Concentration et de la Force de Volonté,
ainsi que pour corriger les mauvaises
habitudes à l'aide de la merveilleuse
science de la Suggestion. Un livre de 80
pages décrivant entièrement cette mé-
thode unique et une étude psycho-
analytique GRATUITS à tous ceux qui
écrivent immédiatement.

L'ÉPREUVE DU TEMPS est la suprême
épreuve, car seule la qualité peut survivre à un
jugement aussi redoutable ;
et seule la plus haute
qualité peut en sortir avec
des honneurs complets et
toujours grandissants.

Vingt-cinq années re-
présentent une longue et
difficile épreuve ; mais elle
a justifié pleinement les
premières prétentions du
professeur Knowles et a
prouvé la justesse et l'ef-
ficacité essentielles de la
méthode de Psychologie
pratique qu'il présentait
alors.

Aujourd'hui, la Psycho-
logie appliquée est consi-
dérée comme un des sujets
les plus importants qui
soient et, pratiquement,
chaque université possède
sa chaire de psychologie
occupée par les profes-
seurs les plus distingués.

La merveilleuse puis-
sance de l'Influence personnelle, du Magné-
tisme, de la Fascination, du contrôle de
l'esprit, ou de tout autre nom qu'on lui
donne, peut être acquise avec certitude par
n'importe qui, quel que soit son peu d'attrait
naturel ou le manque de succès qu'il ait
éprouvé jusqu'à présent. Ainsi s'exprime
M. Elmer E. Knowles, auteur du nouveau livre
intitulé : *La Clé du Développement des Forces
Intérieures*. Ce livre dévoile une quantité
de faits étonnants relatifs aux pratiques des
Yogis d'Orient et expose une méthode unique
pour développer le magnétisme personnel, les
pouvoirs hypnotiques et télépathiques, la
mémoire, la concentration, la force de volonté

ainsi que pour corriger les mauvaises habitudes
à l'aide du remarquable pouvoir de la sug-
gestion.

M. Martin Goldhart écrit : « Le succès per-
sonnel que j'ai obtenu grâce au système
Knowles me porte à croire que cette méthode
contribue plus que toute autre à l'avancement
de l'individu.

Ce livre largement et gratuitement répandu
contient de nombreuses reproductions photo-
graphiques montrant comment ses forces invi-
sibles sont employées dans le monde entier

et comment des milliers
de personnes ont déve-
loppé des pouvoirs qu'elles
ne croyaient pas pos-
séder. La Distribution
gratuite de 10 000 exem-
plaires est dirigée par
une importante institution
de Bruxelles et un exem-
plaire sera envoyé franco
à toute personne qui en
fera la demande.

Outre le livre gratuit,
chaque personne qui écrit
immédiatement recevra
une étude psycho-analy-
tique de caractère de 400
à 500 mots préparée par
le professeur Knowles.

Si vous désirez un
exemplaire du livre du
professeur Knowles ainsi
qu'une étude de caractère,
copiez simplement de
votre propre écriture les
lignes suivantes :



M. Martin Goldhart.

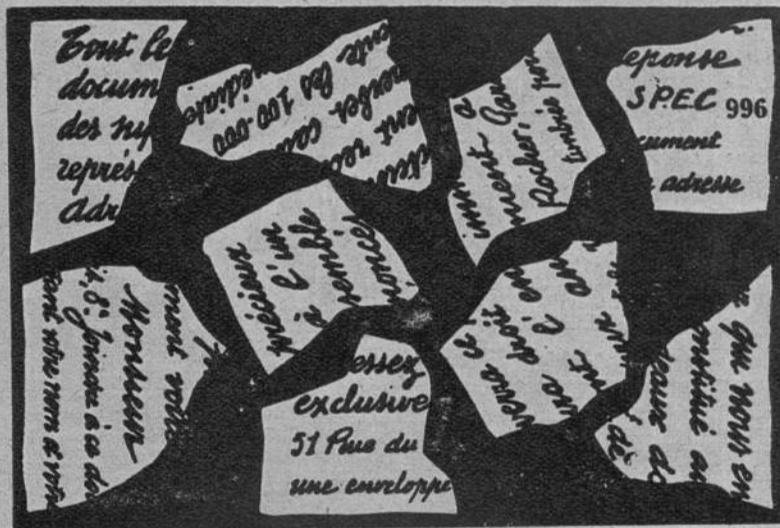
Je veux le pouvoir de l'esprit,
La force et la puissance dans mon regard.
Veuillez lire mon caractère,
Et envoyez-moi votre livre.

Ecrivez très lisiblement votre nom et votre
adresse complète (en indiquant Monsieur,
Madame ou Mademoiselle) et adressez votre
lettre à : **PSYCHOLOGY FOUNDATION, S. A.**
(Dépt. 3247-B.) N° 18, rue de Londres,
Bruxelles, Belgique. Si vous le voulez, vous
pouvez joindre à votre lettre 3 francs français
en timbre de votre pays pour couvrir les frais
d'affranchissement. Veuillez à ce que votre
lettre soit suffisamment affranchie. L'affran-
chissement pour la Belgique est de 1 fr. 50.

CONCOURS

100.000 francs de PRIX

pour ceux qui reconstitueront ce DOCUMENT



L'ENNUI C'EST LA MORT ! POUR RIRE et FAIRE RIRE

Demandez les catalogues *Farces*
Attrapes, Surprises, pour Soirées
et d'inv. Chansons, Monologues
Prestitigation, Physique, Ma-
gnétisme, Libération. - Envoi contre
2 fr. S. recommander du journal
H. BILLY, 8, rue des Carmes, Paris.
Maison fondée en 1908.

SOIGNEZ-VOUS CHEZ VOUS

SANS PERTE DE TEMPS, SANS PIQUES
SANS INTERRUPTION DANS VOTRE TRAVAIL
MALADIES INTIMES DES DEUX SEXES
SYPHILIS, BLENNORRHOÏE, URETHRITES, PROSTATE,
CYSTITES, PERTES, MÉTRITES, IMPUISSANCE
Traitement facile à appliquer soi-même
à l'insu de tous. Efficace et sûr.
SÉRUMS-VACCINS NOUVEAUX
Venir ou écrire : Doct. 71, rue de Provence, Paris (9^e)
Angle Chaussée d'Antin

PRIMES GRATUITES

Offertes aux Abonnés de

" POLICE-MAGAZINE "

PRIME N° 1. — 12 mouchoirs batiste
fonds fileté couleur, dimensions 28 x 28.
PRIME N° 2. — 6 très beaux mouchoirs
chemisiers batiste fine d'Irlande, vi-
gnettes couleurs fantaisie grand teint,
marque l'Oasis, dimensions 42 x 42.

PRIME N° 3. — 1 bracelet gourmette
plaqué or « Laminor », garanti 10 ans.
PRIME N° 4. — 1 chaîne de montre
Régence en milanais « Laminor »,
plaqué or, garantie 10 ans, ou en plati-
num, au choix.

ENVOI FRANCO

Toute personne désirant souscrire à un abonnement doit nous indiquer la prime choisie.

POLICE MAGAZINE

Bloc-Notes de la Semaine (Suite.)



Maurice Pouchin est un habile filou. Il réussit à escroquer 800 000 francs à un ingénieur. On l'a arrêté.



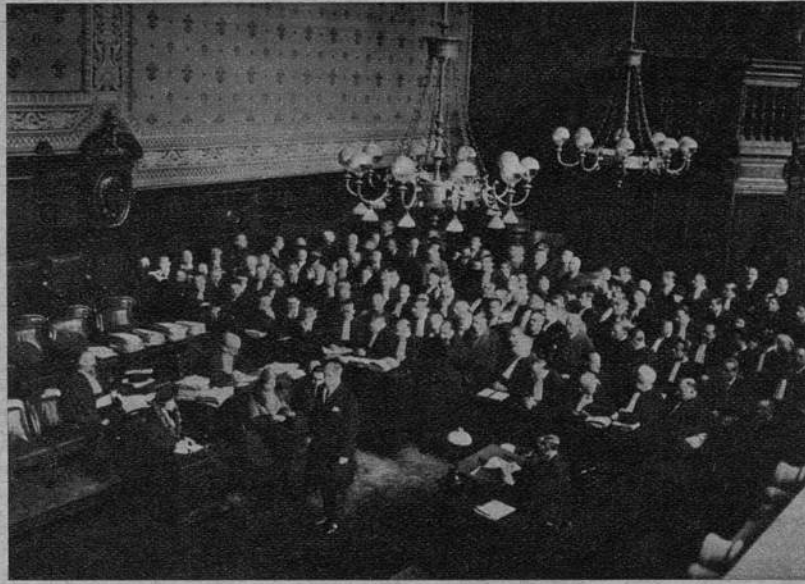
A Budapest se déroule le procès du nommé Frédéric Fischl, accusé d'avoir tué le négociant en vins Steinherz. Fischl a déclaré que ce meurtre lui avait été « commandé » et payé par un commerçant rival. Voici l'assassin déposant devant ses juges. (K.)



On vient d'arrêter à Paris Birderman, trésorier d'une association de Londres, qui avait pris la fuite avec la caisse...



Devant la Cour d'appel de Paris ont commencé les débats de l'affaire de la « Holtra », où M. de Saint-Aulaire est impliqué. M^e Millerand défend ce grand officier de la



Légion d'honneur. Voici (à gauche) le tribunal présidé par M. Dreyfus, et (à droite) la séance. M. Oustric y assistait. (R.)



A Beauvais, dans une usine, des malfaiteurs ont assommé le gardien de nuit M. Duval, et ouvert le coffre-fort au moyen d'un chalumeau. Quatre-vingt mille francs ont disparu. (W. W.)



En Espagne, les troubles continuent. Notre photo montre les troupes armées barrant une rue de Saragosse, tandis que des policiers en civil vérifient les papiers des passants. (S. G. P.)



Le Coréen Li Fen Chang, nationaliste, a voulu tuer l'empereur du Japon à Tokio. Il a été arrêté avant d'avoir pu accomplir son geste à temps, et incarcéré. (S. G. P.)

Lisez dans ce numéro : **LE DRAME DU YACHT "PENGUIN"**, par **JOHN PEARSON**.
DANS LE MONDE OU L'ON TRICHE, par **Georges MANDY**.